



La Lettre

Droit et changement social

ISSN 1964-5694

Lettre

N° 4 Juillet - Décembre 2009

ÉDITORIAL

Le 4^{ème} numéro de la Lettre de DCS tend d'abord à familiariser ses lecteurs avec la ligne éditoriale de notre revue. Ils y retrouveront des rubriques devenues habituelles (point sur les recherches en cours ; annonces et comptes-rendus de colloques et journées d'étude ; vie du laboratoire ; publications ; activités à l'international ; dossiers spéciaux ; résumés des thèses soutenues dans le semestre écoulé). Sur le fond, nous poursuivons nos efforts pour que cette revue soit ouverte à tous ceux qui, par leurs recherches ou par diverses activités d'accompagnement de celles-ci, contribuent au fonctionnement courant et au dynamisme de DCS.

Un moment important du semestre écoulé aura consisté dans l'accomplissement de l'exercice d'autoévaluation de DCS. Que les responsables d'équipes soient remerciés du travail d'introspection réalisé, qui a permis de parvenir à un rapport dense par les analyses produites, aujourd'hui communicable à tout membre de DCS. Il ressort de ce rapport que l'on ne peut cantonner la vision d'un laboratoire à l'exploration des projets scientifiques dont il est porteur. On ne saurait oublier que le franchissement des étapes de réalisation de ces projets passe par le concours actif des agents ITA de DCS sous toutes leurs formes (de la prise en charge de frais de mission à l'analyse financière, en passant par le montage de dossiers de financement). Ces tâches sont encore trop souvent négligées. Le rapport d'autoévaluation les remet à leur juste place, ce qui est une façon de rendre hommage à nos ITA pour leur engagement et leur conscience professionnelle.

Que ceux qui n'ont pu, faute de temps, nous faire part assez tôt de leurs récentes initiatives ou concours à des actions de recherche, sachent que partie est remise pour le récit de celles-ci au n°5 de la revue. Il leur suffit de nous faire parvenir tout compte-rendu d'ici le 15 juin 2010.

Jacques Fialaire
Directeur de DCS - UMR 3128

SOMMAIRE

Bilan scientifique du laboratoire	p. 2
Point sur l'activité de l'un de nos réseaux	p. 5
Point sur les programmes transversaux	p. 6
Point sur les recherches en cours	p. 9
Appels à communications & Annonces de Colloques et Séminaires	p. 11
Comptes-rendus Colloques et Séminaires	p. 12
Vie du laboratoire	p. 15
International	p. 15
Publications	p. 17
Dossier n° 1 : La fabrique des procédures pénales	p. 18
Dossier n° 2 : L'ANR sur "La justice pénale"	p. 20
Vie des doctorants : Thèses soutenues	p. 22

Directeur de publication : Jacques Fialaire - Rédactrice en chef : Katia Barragan



Droit et changement social – UMR 3128
Faculté de Droit et des sciences politiques
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81307
44313 Nantes cedex 3



On déclinera le bilan et les perspectives à mi-parcours du contrat quadriennal des 4 équipes de recherche. Les programmes transversaux seront évoqués plus loin.

L'ÉQUIPE « JUSTICES ET POLITIQUES PÉNALES »

Cette équipe est coordonnée par Jean Danet (MC droit privé) et Sylvie Grunvald (MC droit privé). Elle comprend 8 personnes parmi lesquelles 6 universitaires (enseignants-chercheurs), 1 chercheur associé et 1 ingénieur de recherche Université.

a) Le contexte : méthodologie et réseaux

Les mouvements annoncés dans le quadriennal 2008-2011 en termes de méthodologie et de réseaux ont été largement suivis et réalisés. L'équipe continue à utiliser les méthodes propres à la recherche juridique en associant une approche pluridisciplinaire des pratiques de la justice pénale (à titre d'exemple, le contrat ANR sur les traitements des délits qui associe juristes, sociologues et psycho-sociologues).

Les réseaux qui existaient au début de 2008 continuent d'être actifs ; d'autres ont été créés.

b) La réalisation du projet

L'équipe décline plusieurs axes de recherche :

- « Une évaluation de l'administration de la justice pénale : Les nouveaux modes de traitement des délits ».

Retenu dans le cadre de l'appel d'offre « Gouverner et administrer » de l'ANR (sur 52 projets 17 sélectionnés), la recherche pluridisciplinaire sur l'évaluation des modes de traitement des délits (EVAJP) mobilise la totalité des chercheurs de l'équipe.

- Violences :

Ce thème se décline aujourd'hui en plusieurs axes, violences et santé (participation à des groupes de travail au sein d'établissements de santé), violences et famille (recherche sur les mutilations sexuelles féminines).

- Le droit pénal dans la société de contrôle :

Plusieurs chercheurs très investis dans cette thématique ont participé à des colloques et à des publications. Le colloque international de 2007 « Politiques publiques et populations problématiques » a clôturé deux ans de séminaires organisés en partenariat avec le CENS.

- Les sanctions et leur exécution, ce thème génère des recherches d'abord individuelles (Jean Danet, Virginie Gautron, Claire Saas, Martine Herzog-Evans).

L'équipe a organisé un colloque en décembre 2008 intitulé « Les 10 ans de la loi du 17 juin 1998 : l'injonction de soins » ayant donné lieu à publication.

c) Les nouvelles recherches, les nouveaux réseaux

- L'année 2009 a vu s'instaurer un débat autour d'un champ dénommé « criminologie », avec tous les enjeux institutionnels et scientifiques (enseignement et recherche) que recouvre cette question en France. Les chercheurs de l'équipe ont participé à ce débat (colloque, publications, groupes de travail). Ils vont poursuivre la réflexion en ce domaine, et notamment par un dialogue avec l'Association Française de Criminologie dont le prochain congrès « Criminologie et politiques publiques » se tiendra à la faculté de droit de Nantes en novembre 2010.

- La problématique autour de la dangerosité continue de justifier des recherches pluridisciplinaires. Une recherche initiée dans le cadre du GIS « CrimSO » dont l'équipe est membre, a reçu un financement du GIP Mission Droit et justice sur cette thématique. Cette recherche démarrera en 2010.

- Les projets de réforme de la justice pénale (Rapport Léger, Rapport Varinard, Code de justice des mineurs)

vont mobiliser les membres de l'équipe sous diverses formes.

Le thème du droit à la sécurité est également très présent.

- Dans la continuité de la participation au réseau GERMES, des activités de recherche autour des thématiques Santé et sciences humaines et sociales se développent, notamment par la participation de Sylvie Grunvald au programme de recherche régional « "Ethis", médecine et sciences sociales » qui a démarré en 2009.

L'ÉQUIPE « TRAVAIL ET SOLIDARITÉS »

Cette équipe est coordonnée par Jean-Pierre Chauchard (Pr. Univ. droit privé) et Franck Héas (MC droit privé).

Les chercheurs impliqués et les politiques de recrutement. Si l'on s'en tient aux années 2008 et 2009, l'équipe Travail et Solidarités comprend 17 personnes parmi lesquelles 14 universitaires (enseignants-chercheurs) et 4 chercheurs CNRS dont l'un prend sa retraite au mois de décembre 2009.

a) Les domaines de recherche

Sur les années 2008 et 2009, les travaux de l'équipe Travail et Solidarités se sont développés sur trois axes : le travail salarié, la protection sociale et les approches sectorielles du travail.

- Sur le champ du travail, l'activité de l'équipe s'est concentrée sur les questions relatives à l'environnement dans lequel les activités professionnelles sont fournies pour autrui : cadre de la relation individuelle (santé-sécurité, conditions de travail proprement dites, pénibilité, prévention, durée du travail ou contrats spéciaux de travail) et relations professionnelles (représentation du personnel, négociation collective). Il s'est agi ici d'appréhender la dimension « micro-juridique » de l'emploi au regard des situations précises de travail. Mais, l'emploi pouvant également être envisagé plus globalement à un niveau « macro-juridique », ce premier axe s'est également intéressé à la situation générale de l'emploi sur le marché dit du travail.

- Le deuxième axe a porté à la fois sur des questions de santé et sur l'analyse de l'évolution de la sécurité sociale et des dispositifs de protection sociale complémentaire. Les recherches menées ont permis de souligner que, conformément à l'approche de la Commission européenne, les différents mécanismes de sécurité sociale et de solidarité constituaient l'un des piliers de la réflexion sur la sécurisation des parcours professionnels et qu'une mutation du travail (pris ici au sens d'activité professionnelle) est en cours, qui dépasse les frontières du travail subordonné et du travail indépendant.

En matière de santé, les travaux (sociologie) ont porté sur diverses pathologies lourdes ainsi que sur des projets pluridisciplinaires autour de la périnatalité (pratiques des soins primaires en Europe).

- Le troisième axe développé par l'équipe Travail et Solidarités a été consacré aux approches sectorielles du travail, c'est-à-dire à des champs d'activités professionnelles spécifiques dans lesquels les travailleurs sont soumis à des régulations particulières.

En outre, plusieurs chercheurs de l'équipe ont été associés à des projets collectifs (tel le projet sur le rôle de la négociation collective en matière d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés).

Cet important bilan qualitatif n'exclut pas certaines faiblesses et points perfectibles dans l'équipe Travail et Solidarités. Notamment, le caractère relativement limité des partenariats scientifiques et des relations avec le monde socio-économique peut être souligné. Néanmoins, l'équipe est à une période charnière de renouvellement des effectifs qui entrainera peut être un repositionnement parmi certains de ses membres.

A cet égard, sur les années 2008 et 2009, l'équipe Travail et Solidarités a conduit un séminaire interne aux membres de l'équipe et à destination des doctorants.

Outre l'établissement d'un lien régulier avec les doctorants, chacune des 5 (ou 6) **rencontres portait sur un thème préétabli, à propos duquel un chercheur plus expérimenté et un doctorant étaient amenés à s'exprimer et à ouvrir le débat** : construction, conduite et utilisation d'un entretien à l'appui d'une démarche de recherche, part du droit comparé ou organisation du temps, par exemple.

Il n'en demeure pas moins que les recherches menées au sein de l'équipe Travail et Solidarités s'inscrivent en effet pleinement dans une **démarche de réflexion innovante, sur des sujets parfois émergents**, en lien avec les évolutions du droit contemporain du travail dont les frontières sont en perpétuelles mutations.

On notera aussi la participation de membres de l'équipe à des projets internationaux, notamment les projets européens initiés par la Commission européenne, Capright (Resources, rights and capabilities : in search of social foundations for Europe) et Recwowe (Relations entre le marché du travail, de l'emploi et de la protection sociale), ainsi qu'au Groupe d'échanges et de recherches sur la médecine et la santé, en sciences humaines et sociales (Germes-SHS), réseau de 50 chercheurs et professionnels de santé financé par la Région des Pays de la Loire (période 2007-2010).

b) L'approche pluridisciplinaire

Dans la tradition du laboratoire DCS, c'est-à-dire avant la fusion du 1er janvier 2008, il était naturel pour les universitaires et chercheurs de l'équipe, outre la maîtrise de leur savoir disciplinaire propre, de pratiquer une ouverture à la fois en direction des autres domaines juridiques mais aussi en dehors du champ juridique (sociologie, histoire). À n'en pas douter, cette orientation doit être maintenue.

La pluridisciplinarité dans la composition de l'équipe n'est sans doute pas suffisante à cet égard. Un effort est à faire sur ce point, qui mériterait une réflexion collective interne à l'équipe. Du point de vue de l'intradisciplinarité, un autre effort est à accomplir car les recherches de l'Equipe souffrent certainement d'un recours insuffisant au droit européen (compris comme le droit de l'Union européenne mais aussi le droit issu du Conseil de l'Europe).

L'ÉQUIPE « ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES » (EADT)

Responsables : **Jean-François Struillou** (CR CNRS) et **Agathe Van Lang** (Pr. Univ.). Cette équipe comprend **18 membres** dont 3 chercheurs CNRS et 5 chercheurs associés.

a) Evolution des thématiques de recherche

Au cours du dernier quadriennal, l'équipe « Environnement/Aménagement » a ouvert de nouveaux champs d'investigation. **Sans abandonner son objet d'étude traditionnel, le droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme, l'équipe a étendu son champ d'action aux problématiques juridiques agricoles et agro-alimentaires.** Elle a aussi largement abordé un nouveau pan du droit de l'environnement avec les questions relatives au changement climatique.

Tout d'abord, **l'objectif recherché est toujours, en principe, de fonder les recherches entreprises sur des problématiques communes et non sur une liste close d'objets d'étude.** Il s'agit ainsi, à partir de recherches produites au meilleur niveau, d'apporter des éléments de réponse aux questions fondamentales que se pose la recherche juridique contemporaine, notamment sur la **transformation des sources du droit engendrée par l'internationalisation et l'europanisation du droit**, par la montée en puissance des valeurs environnementales et les nouvelles attentes sociétales (*non trade concerns*). Il s'agit aussi de mettre en lumière, dans ce champ d'investigation, tout à la fois la **montée en puissance de la réglementation technique et de la normalisation au détriment du droit** ou, au contraire, « la progression envahissante d'une normativité incitative et incertaine » (J. Caillousse).

b) Une méthodologie ouverte

Pour atteindre ces objectifs de recherche, l'équipe « Environnement/Aménagement » s'est fixé **plusieurs impératifs méthodologiques** auxquels elle n'entend pas renoncer.

Le premier passe par l'étude « dogmatico-doctrinale » des règles, cette activité consistant, on le sait, à agencer les normes analysées, c'est-à-dire « à s'efforcer d'en établir une présentation ordonnée, systématique et cohérente ».

Le deuxième impératif méthodologique mis en œuvre vise à compléter cette approche dite « interne » qui privilégie règles, jurisprudence, concepts et procédures juridiques, par une approche « externe ».

Les travaux réalisés au cours de ces trois dernières années à la demande des ministères Ministère de la Recherche, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, du CNRS, des Régions Pays de Loire Bretagne, ou encore de l'établissement public foncier des Yvelines se **prêtent particulièrement bien à ce type de recherche.**

Enfin, le dernier impératif tend à **privilégier la forme collective de la recherche** au sein même du laboratoire "Droit et changement social", de l'Université de Nantes, mais aussi avec d'autres réseaux nationaux ou internationaux.

c) Bilan et perspectives

D'une part, l'équipe a, au cours de ces trois dernières années, **participé à quatre programmes de recherche pluridisciplinaires réunissant juristes, géographes et économistes de l'Université de Nantes.** Ces recherches ont été entreprises dans le cadre de contrats de recherche suite à des appels d'offres émanant du Ministère de la recherche, du PUCA, du CNRS, de la Région Pays de la Loire, ou encore du Ministère de l'Écologie. **Aujourd'hui, l'équipe collabore également à différents contrats et programmes internationaux dont l'ERC Lascaux (programme européen de recherche).**

D'autre part, l'équipe « Environnement/Aménagement », a également collaboré à des programmes de recherche initiés par des groupements de recherche dont l'objet est de renforcer les liens entre chercheurs nationaux et internationaux. On peut ici citer nos collaborations régulières au groupement de recherche sur les institutions, le droit de l'aménagement de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH, Université de Paris I), avec l'Association des Etudes Foncières (ADEF, Paris), le Pôle nantais pour l'alimentation et la nutrition (PONAN), le Comité européen de droit rural (CEDR), l'Union mondiale des agraristes universitaires (UMAU), la zone atelier Loire (ZA CNRS)...

Enfin, au cours du dernier quadriennal, l'équipe a **considérablement renforcé et élargi ses réseaux internationaux.** Ces activités ont conduit plusieurs membres de l'équipe à intervenir dans des colloques à l'étranger

L'ÉQUIPE « TERRITOIRES ET ACTION PUBLIQUE LOCALE » (TAPL)

Responsables : **Goulven Boudic**, maître de conférence sc. Po. et **Antoinette Hastings**, maître de conférence droit public. Elle comprend **14 membres**, tous enseignants-chercheurs.

a) Contexte méthodologique et réseaux

Les enseignants-chercheurs de l'équipe sont tous en poste sur le site de l'UFR de Droit et des Sciences Politiques de Nantes.

La structuration de cette équipe souffre du poids des responsabilités administratives assumées par une majorité des membres de l'équipe. Fait ici défaut la présence dans l'équipe d'un chercheur CNRS qui faciliterait la mise en synergie des initiatives individuelles.

Au-delà de ce premier constat, plusieurs atouts méritent d'être mis en exergue conduisant à tempérer ce scepticisme.

Une politique d'inscription dans des réseaux scientifiques est activement menée, qu'ils soient nationaux ou locaux. Plusieurs programmes de recherche du GRALE, coordonnés ou codirigés par J. Fialaire [Pôle régional de l'Observatoire de suivi et d'évaluation de la décentralisation ; *L'intercommunalité et son coût*] ou auxquels des membres de l'équipe se sont associés, s'inscrivent dans ce partenariat, de même que l'organisation d'un colloque national DCS en association avec le GRALE et la SFFP [juin 2009, *La performance des contrôles de l'Etat sur les collectivités locales*]. Ces activités apportent leur contribution à un réseau des Universités de l'Ouest. Les liens développés à l'échelle de la région des Pays de la Loire, et souvent aussi en direction de la Bretagne, avec les membres des juridictions administratives ou financières et les acteurs de la vie publique, représentants des administrations de l'Etat (Préfectures, Directions des Finances Publiques) et des collectivités locales, élus locaux ou responsables administratifs sont également très denses, contribuant au décloisonnement de l'Université et de la Cité.

En second lieu, la réunion dans une même équipe de chercheurs en Droit public, spécialisés plutôt en Droit public interne ou en approches comparatives, et de chercheurs en Sciences politiques présente une originalité qu'il faut promouvoir au sein de DCS. Quel est « le rôle du phénomène juridique dans les transformations de la société contemporaine ? » Le croisement de ces deux disciplines est particulièrement propice à l'énoncé de réponses fondées sur des analyses juridiques et politistes expertes et consolidées.

b) Bilan thématique et projets

Parmi les trois axes retenus pour le bilan, deux d'entre eux, les premiers présentés, relèvent d'une approche spécifique exclusive au sein de DCS, le troisième contribuant plutôt à une approche complémentaire d'autres équipes du laboratoire.

- Approches institutionnelles et gouvernance des territoires (Bilan/projets)

Plusieurs thématiques de recherche se rapportent à cet axe :

- L'étude des relations Etat/collectivités territoriales ;
- La réforme institutionnelle des collectivités territoriales ;
- L'intercommunalité ;
- La gouvernance locale.

Un projet de colloque organisé collégialement par les membres de l'équipe TAPL aura lieu en 2010 sur la réforme des institutions locales, permettant de relancer une dynamique de groupes en lien avec une actualité très dense et permettant différentes approches intra et pluridisciplinaires.

- Évolutions relatives à la gestion des collectivités territoriales (Bilan/projets)

Plusieurs thématiques complémentaires sont également en lien avec cet axe :

- L'évolution du droit des contrats et des procédés contractuels ;
- L'évolution du droit des finances locales et des modes de gestion financière ;
- L'évolution du droit de la fonction publique locale et des modes de gestion du personnel ;
- La montée des méthodes d'évaluation dans la gestion locale.

Chacune de ces thématiques peut donner lieu à une observation de la spécificité du droit local et de la

gestion territoriale par rapport à ceux qui prévalent pour d'autres échelons de la gestion publique.

- Étude de certaines politiques publiques territorialisées (Bilan/projets)

Le bilan fait état d'une contribution dense à l'étude de politiques ayant en commun la solidarité sociale, qu'il s'agisse de la politique de la ville, de la politique du logement, ou de politiques sociales. Soulignons l'intérêt manifesté aux politiques culturelles qui s'était traduit par l'organisation d'un colloque DCS, *Patrimoine culturel et collectivités territoriales* (coordination P. Le Louarn), dans le cadre des Journées Scientifiques de l'Université de Nantes en juin 2009. On signalera aussi des contributions en cours à des projets thématiques du GRALE, sur les politiques locales de sécurité et sur la « gestion des infrastructures de transports ».

En toute hypothèse, la complémentarité est évidente entre ces travaux et les recherches menées par l'équipe « Travail et solidarités », ainsi qu'avec celles de l'équipe « Environnement et aménagement ».

La question pourra se poser à l'avenir de recentrer l'équipe TAPL sur l'étude de certaines politiques publiques ou au contraire de favoriser des champs d'investigation diversifiés.

- Les échelons pertinents de l'action publique (projets)

Dans une perspective d'ouverture vers un axe plus général, situant le territoire local dans une réflexion globale sur les différents échelons avérés ou potentiels de l'action publique, ce nouvel axe de recherche permettrait d'accompagner la mise en place du futur Institut d'Études Européennes. La question européenne serait ainsi abordée, en complémentarité avec des approches internationale, nationale et locale, sous l'angle de la pertinence des échelons de l'action publique. Cela permettrait de fédérer davantage l'équipe autour de recherches menées en lien plus étroit avec le droit communautaire et le droit constitutionnel, tout en poursuivant au plan méthodologique la pluridisciplinarité entre droit public et science politique. Des projets collectifs concrets doivent émerger en ce sens d'ici à la fin de l'actuel quadriennal.

CONCLUSION

Le présent bilan révèle différents points forts du laboratoire DCS. On mentionnera principalement :

- le maintien d'une cohérence d'ensemble au-delà de la fusion des anciens centres de recherche DCS et CERP3E.
- le dynamisme de l'ensemble des quatre équipes de recherche, qui compense les difficultés organisationnelles rencontrées.

Néanmoins l'organisation du laboratoire DCS doit se confronter prioritairement à une série de défis auxquels des solutions appropriées doivent être trouvées.

Des réponses nous semblent devoir être apportées afin de :

- conforter la politique d'information et de communication de DCS.
- renforcer les liens entre les formations de niveau master 2 et les axes de recherche du laboratoire.
- rendre plus cohérentes et visibles les actions de recherche s'inscrivant dans la coopération internationale.

De par l'effectif important de ses doctorants, DCS doit être spécialement attentif :

- aux soutiens matériels et financiers apportés à ses doctorants ;
- à l'insertion d'un maximum de doctorants dans des équipes de recherche permanentes ou, à défaut, dans des groupes constitués autour d'un projet appelant un échange de savoirs.

...

LES CHERCHEURS DE DCS DANS LE GRALE-CNRS

L'année 2009 a vu s'accroître sensiblement les contributions apportées par des chercheurs de DCS à ce réseau scientifique. Elles concernent désormais plusieurs pôles de recherche du GRALE :

1°) Les contributions aux travaux de la commission thématique portant sur « l'intercommunalité et la réforme territoriale » :

- Le colloque sur « la performance dans les contrôles de l'État sur les collectivités territoriales » (Nantes, 25-26 juin 2009) (voir infra : comptes-rendus des colloques)
- Les études regroupées dans les Cahiers Administratifs et Politistes du Ponant, N°16/2009, relatives tout d'abord au bilan de l'Acte 2 de la décentralisation : Florent Groslier, *Le bilan du transfert des agents de l'Équipement de l'État aux départements – cas de la Loire Atlantique et de la Vendée*; Émilie Mottier, *Le bilan du transfert des TOS de l'État aux départements et aux régions – cas de la Loire Atlantique et des Pays de la Loire*; Fanny Mainguet, *Le bilan de la mutualisation des agents entre communes et intercommunalité – cas de la Loire Atlantique*. Il s'agit là de 3 anciens étudiants du Master 2 « Droit et administration des collectivités territoriales ». Et relatives ensuite à « L'organisation et la clarification des compétences des collectivités territoriales : quelles perspectives? », regroupant les contributions de deux membres de DCS : Mylène Le Roux, MC droit public, sur « *La question du rattachement de la Loire Atlantique à la Bretagne* » ; Alain Fenêt, chercheur associé, sur « *La partition de la Bretagne considérée du point de vue du droit international* ».
- La contribution de Jacques Fialaire au colloque du GRALE de Reims des 25 et 26 novembre 2009 sur « *la réforme des collectivités territoriales* », portant sur « *les perspectives des métropoles* ».

2°) Les contributions aux travaux de la commission thématique portant sur « les politiques locales de sécurité » :

Deux chercheurs de DCS apportent ici leurs expertises :

- Frédéric Allaire, maître de conférences en droit public, sur le thème de « la délinquance, les assurances et les collectivités territoriales » ;
- Virginie Gautron, maître de conférences en droit privé, sur le thème du « choix entre le recours au prestataire extérieur et l'exercice direct de la compétence ».

Ces thèmes sont inscrits au colloque du GRALE sur le thème « la sécurité à tout prix : les collectivités territoriales face à la demande de sécurité », prévu initialement en novembre 2009 et reporté en 2010.

3°) Les contributions aux travaux du « pôle social » du GRALE :

L'annuaire des collectivités territoriales du GRALE, devenu en 2009 « Droit et gestion des collectivités territoriales » a consacré sa partie Etude 2009 à l'action sociale des collectivités territoriales. Dans ce dossier sont intégrées deux contributions de chercheurs de DCS :

- Jacques Fialaire, directeur de DCS, y a publié une étude sur : « *Que reste-t-il de l'objet social dans les politiques locales du logement et de l'habitat?* » (pp. 65 à 77). Elle tend à montrer comment la cohérence de l'objet social est atteinte à différents niveaux (multiplication des strates d'intervention allant du logement social à une pression croissante en faveur du « logement très social », combinaison dans la jurisprudence constitutionnelle de la reconnaissance d'un droit minimal reconnu aux plus défavorisés et d'un droit universel à habiter dans un logement décent, pollution par la montée des « normes de gestion »).

- Anne-Claire Dufour, Doctorante à DCS a étudié « L'action départementale en faveur des personnes âgées à la lumière de l'examen de la gestion par les Chambres régionales des comptes » (pp. 119 à 133). Le vieillissement de la population devient un défi majeur pour les départements. Les rapports d'observation des chambres régionales des comptes permettent de mieux appréhender l'action départementale en faveur des personnes âgées, notamment en matière de programmation des politiques de gestion de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de démarche de conventionnement.

4°) Les contributions aux travaux de la commission « infrastructures de transport »

En 2009, les travaux de la commission se sont concentrés sur l'étude des effets de la décentralisation aéroportuaire. Ce travail comprend la réalisation d'observations régionales et d'analyses transversales. Il donnera lieu à la publication d'un ouvrage en 2010 (L'Harmattan, coll. du GRALE), dirigé par Catherine Mamontoff, MC à l'université de Perpignan.

Le premier volet de cet ouvrage livre des analyses transversales, à visée théorique. Abdelhamid Abidi, chercheur associé à DCS et J. Fialaire ont réalisé une étude commune portant sur « *Le contexte socio-politique et institutionnel de la gestion décentralisée des aéroports* ».

Le second volet de l'ouvrage intègre des analyses tirées d'un travail d'enquête. Pour les régions Bretagne et Pays de la Loire, il a été réalisé par Abdelhamid Abidi. Ceci débouche sur une monographie comprenant deux parties :

- La première partie est consacrée aux effets institutionnels des réformes (nombre d'aéroports décentralisés, rôle du préfet, collectivité(s) bénéficiaire(s), déroulement du processus de décentralisation, relations entre collectivités et exploitants, liens avec la réforme de 2005 concernant les aéroports restés d'intérêt national, en voie de transformation en sociétés aéroportuaires, etc).
- La seconde partie est consacrée aux effets des réformes sur l'activité des aéroports (effets sur le trafic, la valorisation commerciale, l'activité économique, la viabilité économique des aéroports, les politiques envisagées).

5°) Les contributions aux travaux de la commission « patrimoine »

DCS a organisé dans le cadre des journées scientifiques de l'Université de Nantes 2009, un colloque sur le thème « patrimoine culturel et collectivités territoriales » (7 et 8 juin 2009).

(voir infra : comptes-rendus des colloques).

6°) L'impact des politiques communautaires sur l'action économique des collectivités territoriales

Il s'agit d'un domaine récent de recherche ouvert en 2009 afin de traiter des objets définis par le GRALE sur la base des priorités présentées par la DPS du Ministère de l'Intérieur.

Dans ce cadre, Eva Guyard, Allocataire moniteur de recherche DCS, a engagé la réalisation d'un projet de recherche portant sur : « *Les politiques de l'eau et le principe de récupération des coûts des services liés à l'eau : quelles contraintes sur la gestion publique locale?* », rattaché à un groupe de recherche dirigé par Roselyne Allemand, MC à l'Université de Metz.

Jacques Fialaire

LES PROGRAMMES TRANSVERSAUX

Cette présentation est extraite du rapport d'autoévaluation remis en décembre 2009. On distinguera les programmes agréés lors de l'établissement du rapport quadriennal 2008-2011, de ceux habilités plus récemment.

1° Les programmes prévus au rapport quadriennal 2008-2011

a) Programme transversal de recherche « Santé, responsabilités et vulnérabilités » (SRV)

Piloté par Emmanuel Cadeau (MC droit public), le programme de recherche du groupe SRV reposait initialement sur deux thèmes concrets de recherche.

- Le premier envisageait le malade comme personne vulnérable, posant la question de « la réparation du dommage subi par le malade » après la loi du 4 mars 2002 et proposant un bilan critique de l'activité des Commissions régionales de conciliation et d'indemnisation mises en place par cette loi ;

- Le second thème s'intéressait à la situation sanitaire de populations qui peuvent être définies comme « vulnérables » : « La santé des personnes vulnérables : quels droits, quelles responsabilités ? ». La première population étudiée devait être celle des personnes détenues.

Ce groupe n'a pu mener à terme son projet, faute d'avoir pu agréger des forces suffisantes et du fait de la difficulté de maîtrise de l'interdisciplinarité.

b) Programme transversal sur « Le pouvoir des bureaux ou le rôle de l'administration dans la production des normes »

Ce programme a été animé par Jean-Pierre Le Crom, directeur de recherche CNRS et ancien directeur de DCS.

Au delà des travaux sociologiques, politistes ou juridiques sur la bureaucratie ou le pouvoir réglementaire, nombreux et souvent de bonne qualité, son objectif était de mieux cerner historiquement le rôle des bureaux, i.e. des administrations dans la production des normes de toute nature : circulaires, arrêtés, décrets, décrets-lois, ordonnances, projets et propositions de lois. La mise en œuvre de ce programme a été déclinée de deux manières. Il s'est agi de mener à bien des recherches originales portant sur des études de cas tout en se nourrissant, dans le cadre d'un séminaire, de travaux déjà menés dans des domaines proches pour alimenter la réflexion générale.

Côté séminaire, trois journées d'études ont été organisées. Les programmes des deux premières journées ont été présentés dans le N°1 de la Lettre de DCS.

Une troisième et dernière journée d'études a eu lieu le 19 septembre 2008. Les thèmes ont été plus variés :

- Renan LE MESTRE, maître de conférences à l'université de Nantes, Une illustration du pouvoir des bureaux en matière d'interventionnisme économique : l'évolution des sources du droit public économique

- Marc BONINCHI, maître de conférences à l'université Lyon III, Le rôle de la direction des affaires criminelles dans l'élaboration des lois : pistes de réflexion et jalons méthodologiques

- David NIGET, chercheur post-doctoral au FNRS, Centre d'histoire du droit et de la justice, UCL, De l'orthodoxie juridique à l'approche médico-pédagogique. Le rôle de la direction des affaires criminelles et des grâces dans la production du droit des mineurs dans la première moitié du XX^e siècle

- Xavier PERROT, chercheur post-doctoral au CNRS (UMR 3128, Droit et changement social), Le service des monuments historiques et la législation patrimoniale (1915-1944). L'essor du pouvoir des bureaux dans la fabrication normative.

- Didier RENARD, professeur à l'université Lyon II, L'assistance publique au ministère de l'Intérieur (1870-1920) : le pouvoir des bureaux dans l'élaboration des politiques

- Sylvain LAURENS, maître de conférences à l'université de Limoges, La mise en alerte du politique par une avant-garde administrative : une sociologie des notes rédigées au sein de la direction de migrations dans les années 1970

- Frédéric TRISTRAM, docteur en histoire et chercheur en histoire économique, Le rôle de la direction générale des impôts dans l'élaboration de la norme fiscale (1948 - fin des années soixante)

- Virginie LANCERON, doctorante à l'université Paris 2 Panthéon-Assas, Centre d'études et de recherches en science administrative, Le secrétariat général des affaires européennes : coordonner l'élaboration de la position française défendue à Bruxelles

En outre, quatre études ont été engagées.

La première a été menée par David Niget, post-doctorant au laboratoire du 14 février 2007 au 13 janvier 2008, recruté grâce à un financement post-doctoral de la région des Pays-de-la-Loire. Elle a porté sur la protection de l'enfance de 1889 à 1945.

La deuxième étude a été menée par Marc Boninchi, recruté comme post-doctorant CNRS à Droit et changement social en septembre 2006, mais qui n'a pu aller au bout de son contrat en raison de sa nomination comme maître de conférences à l'université Lyon III à la rentrée 2007. Son étude, toujours en cours, porte sur le rôle de la direction des affaires criminelles et des grâces dans la production normative du ministère de la justice.

La troisième a été menée par Xavier Perrot qui a remplacé Marc Boninchi sur le post-doctorat CNRS pour une période d'un an. Son travail a porté sur la législation en matière de patrimoine de 1907 à 1944. Le dépouillement des archives est désormais terminé et l'écriture du rapport est en cours. Une présentation en a également été faite lors du dernier séminaire.

La quatrième étude, menée par Jean-Pierre Le Crom, porte sur le bureau des conventions collectives de travail de la direction du travail du ministère du travail, et notamment de son rôle en matière d'extension des conventions collectives.

Au stade de l'évaluation, on peut considérer que le déroulement de programme de recherche correspond aux attentes de ses concepteurs.

Les recherches post-doctorales ont été menées à bien dans l'esprit dans lequel elles avaient été élaborées. A partir de sources très abondantes, de première main et utilisées pour la première fois, elles apportent un éclairage neuf sur le rôle de l'administration dans l'évolution législative et réglementaire dans le domaine des beaux-Arts et du patrimoine, d'une part, et dans celui de l'enfance délinquante d'autre part, en soulignant notamment de fortes continuités historiques entre l'entre-deux-guerres, le régime de Vichy et l'après-guerre. Le projet de M. Boninchi n'a cependant pu être réalisé pour l'instant en raison de la nomination de ce dernier sur un poste de maître de conférences à Lyon III et des charges, de cours notamment, qui y sont associées.

Le séminaire a, lui aussi, tenu ses promesses. L'objectif n'était pas ici de promouvoir des projets originaux, mais de faire dialoguer des historiens du droit, des historiens, des politistes et des publicistes autour d'un objet commun à partir de travaux souvent déjà réalisés, mais dans un autre cadre ou avec une problématique différente.

Ces caractéristiques commandent l'esprit de la publication envisagée. Compte tenu de la faible diffusion des actes de colloque et des fortes réticences des éditeurs à leur publication, l'objectif est plutôt la préparation d'un numéro de revue, ce qui induit une forte sélection des articles. L'idée est de privilégier les études de cas menées

à partir de sources primaires les archives de l'administration auxquelles pourraient être joint le témoignage du recteur Durand-Prinborgne et l'article de Jacques Chevalier. Au total, l'ensemble pourrait être composé de sept articles. Il sera proposé à la revue *Droit et Société*, avec laquelle un contact a déjà été pris, au début 2010.

c) Le programme transversal « Aspects juridiques et politiques de l'action de l'UE dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens »

Agréé au quadriennal, ce programme est en cours d'exécution depuis 2008.

Cet axe est coordonné par Anne-Sophie Lamblin Gourdin, Maître de conférences (HDR) à l'Université de Nantes, et Eric Mondielli, Professeur à l'Université de Nantes, respectivement spécialistes en droit communautaire et de l'Union européenne, et droit international et droits de l'homme. Il vise à associer les membres du laboratoire DCS autour de la thématique commune de l'action de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Il s'agit ainsi d'étudier l'Union européenne, entité juridique atypique, en tant qu'acteur global des relations internationales, récent sujet de droit international et auteur majeur de l'action publique. La sécurité humaine, qui comprend l'ensemble des menaces pesant sur les personnes et les biens, incluant ainsi le terrorisme, la criminalité organisée, la criminalité économique et financière, la traite des êtres humains, constitue un angle pertinent pour approcher le rôle de l'Union européenne et la complémentarité entre différents niveaux d'autorité compétents en la matière. Il s'agit donc de mener une réflexion sur le rôle de l'Union européenne sur la scène internationale, son identité, les moyens juridiques et modalités de son action dans la mise en place d'un espace de liberté, de sécurité, et de justice dans la mesure où le besoin de sécurité exprimé par les citoyens et auquel l'Union européenne souhaite apporter une réponse constitue pour elle un véritable défi juridique et politique.

L'autoévaluation porte ici sur deux années d'activité.

Les objectifs définis consistaient en l'organisation de conférences-débats permettant de cerner les enjeux de sécurité et les différents domaines dans lesquels ils s'expriment. Ces conférences-débats visent à constituer un réseau d'enseignants-chercheurs impliqués dans cette thématique, tout en permettant à de jeunes chercheurs de faire part de leurs réflexions sur ces questions ; il s'agit aussi d'offrir aux étudiants de l'université de Nantes, principalement des niveaux Master 1 et 2, la possibilité d'enrichir leur formation par des réflexions sur des sujets peu présents dans les programmes d'études et pourtant prioritaires.

En 2008 et 2009, cinq conférences-débats ont été ainsi organisées relatives aux modalités de l'action de l'Union européenne en matière de sécurité, dans sa dimension thématique. Ont été accueillis :

- Anne HAMONIC, Doctorante, *Union européenne et sécurité internationale : quelle crédibilité? Réflexions à la lumière des relations UE/ONU*, 18 mars 2008.
- Philippe MADDALON, Professeur à l'université de Paris I, *Une politique de sécurité ou de défense ?*, 12 décembre 2008.
- Syméon KARAGIANNIS, professeur université de Strasbourg, *La place de l'Union européenne dans le cadre de l'action du Conseil de sécurité de l'ONU*, 2 avril 2009.
- Gaël ABLINE, Docteur en droit et chargé de cours à l'université de Nantes, *Sécurité européenne et Russie : la doctrine de l'étranger proche et le maintien des conflits gelés*, 9 avril 2009.
- Jean-Christophe BARBATO, Maître de conférences, université de Rouen, *La sécurité monétaire : l'action de l'Union européenne en matière de lutte contre le faux monnayage*, 10 décembre 2009.

L'animation de cet axe de recherche se heurte à des difficultés de deux natures, lesquelles sont toutefois étroitement liées à sa mise en œuvre récente.

La première difficulté est celle du nombre d'enseignants-chercheurs impliqués dans l'axe. Le nombre peu élevé

d'enseignants-chercheurs en droit communautaire et droit international au sein de la faculté de droit, résultat des départs et recrutements intervenus en 2008 et 2009, rend actuellement cet axe exclusivement dépendant des deux coordonnateurs, par ailleurs en charge d'autres responsabilités et projets.

La deuxième difficulté est celle de la faible visibilité d'un axe très récent. Il nous semble que cet axe a trouvé sa place et sa crédibilité au sein du laboratoire mais qu'il doit maintenant progressivement assurer son rayonnement au-delà de cette sphère interne. L'organisation des conférences-débats animées par des enseignants-chercheurs provenant d'autres universités y contribue, mais cet axe doit développer sa crédibilité au niveau national et européen.

Ces deux difficultés devraient être progressivement surmontées. Les profils déterminés pour les prochains recrutements d'enseignants-chercheurs à l'université de Nantes devraient permettre d'enrichir l'équipe des enseignants-chercheurs directement concernés par le thème de l'axe. Et les projets pour les deux années à venir devraient permettre à cet axe de se consolider et de voir sa crédibilité renforcée.

Conformément aux objectifs identifiés lors de son démarrage, l'axe de recherche va poursuivre son activité de conférences-débats. Sont déjà programmées pour l'année 2010 les interventions de Mme Emmanuelle NERAUDAU, Docteur en droit, avocate au barreau de Bruxelles et spécialiste en droit des étrangers. Le thème de la prise en compte des exigences de sécurité dans la politique de l'UE en matière migratoire et de gestion des relations extérieures sera ainsi abordé et pourrait être complété par la sollicitation de Mme Ségolène BARBOU DES PLACES, professeur à l'université Picardie Jules Verne. Mme Sandra BERTRAND, dont la thèse est en voie d'achèvement, devrait intervenir à l'automne 2010 sur les aspects environnementaux de la sécurité dans le contexte des derniers élargissements de l'UE.

La valorisation de ces conférences-débats sera assurée par leur publication au sein d'un ouvrage introduit par une réflexion sur le concept de sécurité et déclinant ensuite ses différentes expressions et dimensions au sein de l'Union européenne. Dans cette perspective, un travail de réflexion théorique sur le concept de sécurité a commencé.

Une journée d'étude est également en phase d'élaboration ; elle pourrait avoir lieu fin 2010 - début 2011. Elle portera sur la contribution de l'Union européenne à la sécurité des personnes sur la scène internationale.

À moyen terme, un ensemble d'indicateurs semble favorable à cet axe de recherche.

- À cet égard, peut être évoquée l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne qui développe les instruments juridiques au service de l'action internationale de l'Union européenne, notamment en matière de sécurité. Cela répond à une aspiration des citoyens de l'Union européenne, les sondages exprimant leurs attentes à ce sujet. Mais cela soulève nombre d'interrogations quant à la définition du rôle de l'Union, aux moyens dont elle dispose et à ses relations avec les organisations internationales compétentes.

- Doit également être mentionnée l'intérêt manifesté par les Écoles de Saint-Cyr - Coëtquidan et un rapprochement possible avec ses équipes de recherche par l'intermédiaire du professeur Eric MONDIELLI qui y est chargé de cours en droit international. En effet, au sein de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr s'est constitué un pôle sécurité européenne, inauguré le 25 novembre 2005, qui est conçu pour être un pôle partagé entre grandes académies militaires françaises et européennes. Dans le cadre de la recherche au sein du Centre de Recherche des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC), le thème de la sécurité européenne concerne avant tout l'aire couverte par l'Union européenne et doit en particulier s'attacher au cadre d'action de la Politique européenne de Sécurité et de Défense.

- La multiplication des demandes d'encadrement de thèses portant directement ou indirectement sur les droits

fondamentaux dans les contextes européen et international invite, enfin, à des réflexions sur l'articulation entre le besoin de sécurité exprimé par les citoyens et la préservation des droits fondamentaux de la personne humaine.

L'axe de recherche pourrait ainsi évoluer pour élargir son objet à l'action de l'Union européenne en matière de sécurité et de protection des droits fondamentaux. A ce jour, le professeur Eric MONDIELLI assure d'ailleurs déjà la direction de plusieurs thèses se rattachant à la thématique des droits fondamentaux dans les contextes européen et international. Il faut également relever que cette logique d'articulation avec la thématique des droits fondamentaux est adossée à l'implication de l'Université de Nantes au Forum mondial des droits de l'homme et à l'ouverture depuis octobre 2009 du master 2 droit international option droits fondamentaux (MIEDF) qui est un master en enseignement à distance, notamment soutenu par l'Agence universitaire de la francophonie. Ce master 2 permet une ouverture à l'international et constitue un cadre de formation et de recherche original puisqu'il associe des enseignants chercheurs des pays du Nord et du Sud.

2°) Les programmes agréés au cours de l'exécution du rapport quadriennal 2008 - 2011

a) « Expertise / Preuve / Responsabilité » (acronyme : EXPRES)

Ce programme a été agréé en conseil de laboratoire au début de l'année 2009, et se développe sous la responsabilité scientifique de **Rafael Encinas de Munagorri**, professeur à l'université de Nantes.

Il s'appuie sur le réseau national « **Droit sciences et techniques** », (RDST) qui bénéficie du label « groupement de recherche » (GDR CNRS, n° 3178). Il s'agit, dans les domaines plus spécifiques de l'expertise, de la preuve et de la responsabilité, de mettre en place des actions plus particulièrement tournées vers les doctorants. Plusieurs niveaux d'actions ont été retenus :

Au niveau national, il se traduit par des participations de doctorants et docteurs nantais à des « Master class » méthodologiques et thématiques dont le lieu varie d'année en année (Nancy, Caen, Montpellier, ...). Ces « Master class », qui se tiennent sur deux jours avant l'été, proposent séances de méthodologie et de fond aux doctorants juristes travaillant sur des sujets à dimension scientifique et technique. Les éditions de ces rencontres annuelles connaissent un grand succès, comme peuvent en témoigner les doctorants du laboratoire qui ont participé : Nicolas Bergeman et Marie Dupisson, pour l'édition 2008 ; Nicolas Bergeman et Sylvère Hategekimana pour l'édition 2009.

Au niveau local à Nantes, le programme déroule deux types d'actions :

- D'une part, **des rencontres juridiques** (2 ou 3 fois par an) durant lesquelles **un auteur est invité pour une discussion autour d'une œuvre**. Ainsi, le 20 mars 2009, a eu lieu la première rencontre juridique avec Marie-Angèle Hermitte, directeur de recherche au CNRS, qui a porté sur les « **Réflexions sur l'histoire du droit des OGM** Comment penser un droit des techniques ? ». Pour 2010, il est déjà prévu une rencontre avec Étienne Vergès, Professeur à l'université de Grenoble 2 et directeur du Réseau Droit Sciences et Techniques, groupement de recherche rattaché au CNRS (GDR. 3178) ;

- et d'autre part, **un soutien aux doctorants pour un travail d'écriture** (comptes-rendus de livres, ...), avec la possibilité d'être publié dans la revue les Cahiers « **Droit, Sciences & Technologies** » (Cahiers DST), aux éditions du CNRS. Dans le prochain numéro (n° 3) de la revue des Cahiers DST, figureront les contributions d'un docteur en contrat post doctoral, de deux docteurs, deux doctorants, et d'un ingénieur d'études CNRS.

b) Groupe d'échanges et de recherches sur la médecine et la santé, en sciences humaines et sociales (GERMES-SHS)

Le réseau Germes-SHS a été mis en place au sein de la MSH *Ange-Guépin*, dans un objectif de structuration de la

recherche en SHS sur les questions de médecine et de santé. Animé par Anne-Chantal Hardy, chercheur à DCS, il réunit une cinquantaine de chercheurs et de professionnels de disciplines différentes, et une dizaine de structures d'enseignement supérieur et de recherche de Nantes et d'Angers. Sa réalisation a été rendue possible par le soutien de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre de son appel à projets 2007 « **émergence collective** ». Il bénéficie ainsi d'un financement depuis janvier 2008 pour une durée de trois ans, permettant l'embauche d'un ingénieur de recherche (Cédric Le Bodic) en charge du suivi des activités du réseau.

Si les volontés d'un dialogue entre chercheurs en SHS et professionnels de santé se manifestent aujourd'hui, les conditions de celui-ci ne sont pas, pour autant, acquies. Le droit, la sociologie, l'économie sont, en particulier, des disciplines que les sciences médicales n'intègrent pas ou sous des formes très opératoires. La psychologie, parce qu'elle poursuit, dans sa dimension clinique, un objectif de soin, est souvent mieux perçue, mais la recherche devient alors moins identifiée. L'expérience de la pluridisciplinarité pratiquée à la MSH vise à réussir le montage de programmes communs et de recherches concrètes en prenant en compte les richesses et les limites de leurs collaborations.

Germes-SHS passe par plusieurs actions qui commencent aujourd'hui à prendre forme.

Il s'agit d'abord de faire circuler les informations concernant les SHS et la santé, tant au plan local que national et international. En effet, l'isolement des chercheurs, souvent peu nombreux dans nos équipes à travailler sur le thème de la santé, n'est pas propice à la réalisation d'initiatives collectives, d'où la nécessité de centraliser l'actualité de la recherche en SHS et santé dans un bulletin électronique, qui est diffusé un mardi sur deux aux membres du réseau. Par ailleurs, un espace collaboratif a été ouvert sur le site de la MSH, où chacun peut retrouver les documents associés au Bulletin : appels à projets, appels à communication, colloques, résumé d'ouvrages etc. Bientôt un annuaire présentant les membres du réseau, avec leurs principales thématiques de recherche, sera disponible et permettra d'avoir une vision plus précise des orientations de la recherche régionale en SHS et santé.

Une deuxième série d'activités consiste à favoriser des moments de rencontre autour de questions permettant un débat plus général. Nous avons pris le parti de ne pas multiplier les séminaires, puisque leur nombre de plus en plus important ne favorise pas une participation active ni suivie des chercheurs. Nous avons programmé peu de séances, mais elles sont organisées de façon à susciter un débat pluridisciplinaire, deux discutants étrangers à la discipline de l'intervenant pouvant réagir et lancer le débat. Une première conférence introductive a été réalisée par un historien, discipline malheureusement peu présente dans notre groupe. Olivier Faure, professeur d'histoire à l'université de Lyon 3, est intervenu sur le thème : « **Histoire de la médicalisation, lecture critique autour d'une notion controversée** ». Les débats ont montré l'intérêt du groupe pour une lecture critique de la notion de « **besoin de santé** », liée sur le fond au concept de médicalisation et à ses différentes interprétations. Il a donc été décidé de poursuivre sur ce thème durant l'année 2008-2009 par des conférences croisant des approches très différentes, telles que celles de l'économie, de la psychanalyse et de la santé publique, dans un premier temps. Une première séance a eu lieu le 13 novembre 2008 à la MSH, autour d'une intervention de deux économistes nantais (Denis Bouget, professeur et Philippe Tessier, post-doctorant), discutés par Christian Merle, professeur de pharmacie à l'université de Nantes et Cédric Rat, chef de clinique de médecine générale et enseignant au département de médecine générale de la faculté de médecine de Nantes. Le 22 janvier 2009, Frédéric Dubas a proposé une approche psychanalytique de la notion de « **besoin de santé** » et le 26 mars, Anne Tallec et François Tuffreau, de l'Observatoire Régional de la Santé, devaient présenter le point de vue de la santé publique.

Enfin, des initiatives plus ciblées sont encouragées au sein du réseau : groupes de réflexion, réseau de recherches, projet d'ouvrage collectif, etc.

Parmi les projets répertoriés, on notera :

- Un groupe de travail qui s'est constitué afin de réfléchir aux problèmes posés par l'enseignement des SHS en santé : filières médicales et paramédicales mettent en place depuis plusieurs années des formations en SHS, mais l'inscription de ces formations dans les cursus, leur lien avec l'enseignement médical, leurs applications, restent objets de discussions. Le projet de ce groupe est de faire le point des initiatives existantes et de mettre à jour les problèmes qui se posent afin de faire des propositions.

- Un réseau de recherche portant sur les soins primaires en Europe est en constitution. Identifié par l'acronyme PRICE (PRImary health Care in Europe), ce projet est porté par François Tuffreau (Observatoire Régional de la Santé), Cédric Rat (département de médecine générale de l'université de Nantes) et Anne-Chantal Hardy (DCS). Il vise à monter des recherches de terrain portant sur les pratiques de soins de première ligne dans des territoires de France, d'Espagne, de Suède et du Royaume Uni. Les travaux portent plus spécifiquement sur les soins en périnatalité et auprès des personnes dépendantes, avec pour objectif de montrer comment s'organisent, autour d'une thématique de soin, les professionnels et les institutions dans des territoires donnés présentant des caractéristiques démographiques (de population et de professionnels) particulières.

- D'autres groupes, non formellement constitués, sont en projet :

- L'un porte sur les formes de normalisation sociale portées par les discours sur la santé. La santé est le vecteur de nombreuses prescriptions normatives et morales, du point de vue des pratiques sexuelles, hygiéniques, éducatives, qui varient dans le temps. L'objectif serait de rassembler des contributions d'auteurs de disciplines différentes qui portent sur les implications normatives du discours scientifique dans le domaine de la santé. Ces contributions pourront faire l'objet de journées de travail et trouver leur aboutissement dans une publication collective.

- Un groupe de jeunes chercheurs appartenant à Germes-SHS a répondu à un appel d'offres de la DARES concernant les (in)visibilités des accidents du travail. Cette équipe, pilotée par Véronique Daubas-Letourneux, pourrait constituer le point de départ d'une réflexion collective autour des questions de santé et travail, et tout particulièrement des interactions entre production de connaissance médicale et formes de reconnaissance sociale et juridique. (Contrat conclu à ce jour)

- Une autre suggestion émerge autour de la question des maladies (psycho)somatiques et de leur prise en compte dans les discours et pratiques médicales, proposée par Frédéric Dubas. Les formes selon lesquelles ce thème pourrait être étudié dans une perspective pluridisciplinaire restent à définir.

- D'autres thématiques ont été abordées qui pourraient fournir matière à des travaux communs, en particulier concernant l'éthique ou la responsabilité médicale.

Germes-SHS doit surtout être un lieu où l'on trouve le soutien logistique, voire financier au montage d'un projet de recherche, un lieu de réflexion commun pour échanger sur les concepts et les pratiques propres à chaque champ, l'occasion aussi de préparer sereinement de nouveaux questionnements de recherche. Il se trouve au cœur de l'axe « santé » de la MSH *Ange-Guépin*, laquelle est étroitement associée à l'université de Nantes qui investit aujourd'hui clairement sur les SHS en santé.

PROJET DE RECHERCHE DE MARY SANCY, CHERCHEUR ASSOCIÉE A DCS (2009-2012) : LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE ET L'EUROPE

Ce projet de recherche a été bâti en collaboration avec l'Université de La Rochelle, Laboratoire LASAPE, responsable scientifique : Agnès Michelot

Il fait suite à l'invitation de Mary Sancy en octobre 2008 par la Commission Européenne et le Ministère Français des Affaires Etrangères à participer à une table ronde portant sur le thème « Justice et Environnement en Europe ».

Problématique générale

Une minorité d'Etats représentant moins de 30% de la population mondiale s'approprie l'essentiel des services écologiques et des ressources naturelles tout en exposant les populations les plus vulnérables à des risques environnementaux importants dont les changements climatiques sont la manifestation la plus frappante. Il en découle non seulement un partage inégal des ressources mais aussi des risques. A cela s'ajoute une inéquité flagrante de la distribution du pouvoir dans les instances internationales (*Rapport sur le développement dans le monde, Banque Mondiale 2006*) qui souligne les enjeux d'une gouvernance mondiale plus équilibrée et représentative. Ainsi les inégalités écologiques provoquent-elles des inégalités économiques qui s'ancrent elles-mêmes dans un contexte de déséquilibre politique. Par ailleurs, les injustices environnementales renvoient à des confrontations inégales entre individus, groupements, sociétés ou classes sociales.

L'Europe s'est positionnée comme un leader dans le domaine de la gouvernance environnementale et développe même très récemment un « droit de la solidarité » appliqué à l'environnement au niveau communautaire.

Aborder la question de la justice est souvent générateur de débats et très souvent source de conflits. Les théories de la justice sont variées. L'approche juridique permet de développer une perspective pragmatique en s'attachant à dégager des règles et des mécanismes de responsabilité internationale qui nous orientent sur une définition de la justice environnementale. Cependant, force est de constater que si l'échelle internationale est indispensable pour considérer les inégalités écologiques, les théories sur la justice entre les nations auxquelles on pourrait recourir dans ce domaine sont assez peu nombreuses. Elles sont également faiblement utilisées dans le domaine de l'environnement et particulièrement dans la recherche juridique française au sein de laquelle la justice environnementale est souvent réduite à l'étude des droits procéduraux.

Troisième pilier du développement durable, la responsabilité sociale de l'entreprise a pour objet l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leur activité économique. Le Concept de justice environnementale se décline en droit social sous le terme de responsabilité sociale de l'entreprise.

Il existe donc un réel enjeu scientifique à explorer dans une approche européenne comparative le concept de justice environnementale en utilisant toutes les ressources institutionnelles développées récemment, le champ du droit matériel européen et communautaire avec la protection du droit à un environnement sain et l'expérience de lutte contre les discriminations, la richesse de notre tradition en philosophie du droit et la maturité du système de protection sociale qui s'est engagé dans une démarche d'éthique environnementale.

Méthodologie

Elle s'appuie sur plusieurs étapes scientifiques associant démarches de recherche individuelles et mises en commun des réflexions et découvertes scientifiques. L'approche se fera à trois niveaux : international, européen et national, considérant que la compréhension du rôle et du positionnement de l'Europe sur la justice environnementale ne peut se comprendre et s'appréhender que dans ces trois dimensions complémentaires.

La 1- étape est une collecte de données. Elle comprend une recherche bibliographique exhaustive en vue de délimiter la problématique. Cela implique une recherche des textes juridiques existants ou des projets en cours, de la littérature en droit et sciences politiques relative au sujet et des études menées par les organisations compétentes (Union Européenne, Conseil de l'Europe, ONU, UNESCO, UICN). Cela pourra consister également, selon la discipline, à mener des entretiens auprès des institutions et organisations concernées. Des missions de recherche devront être réalisées auprès des centres de recherche ou/et des organisations concernés.

La 2- étape implique une mise en commun des perspectives de recherche identifiées. Cette phase correspondra à un réflexion approfondie individuelle puis collective sur les pistes de conceptualisation de la justice environnementale.

La 3- étape vise la conceptualisation de la justice environnementale. Elle doit permettre d'élaborer des propositions qui seront ensuite « testées » selon des protocoles contradictoires.

La 4- étape doit permettre la conceptualisation de la justice environnementale, la présentation de propositions, et le cadrage d'un colloque.

La 5- étape doit permettre l'organisation matérielle et scientifique du colloque.

La 6- étape concerne la tenue du colloque, les rapports des ateliers et les propositions scientifiques ainsi que la synthèse des débats.

La 7- étape concerne la publication des actes du colloque.

La 8- étape permettra la diffusion et la valorisation des résultats obtenus.

Impact global du projet

L'enjeu est de dégager, à partir des traditions juridiques, politiques et philosophiques européennes par comparaison à d'autres systèmes juridiques (notamment systèmes de Common Law) et d'autres cultures politiques et sociales, les critères de définition de la justice environnementale.

Les résultats obtenus, qui prendront la forme de propositions conceptuelles et même concrètes sur le plan des politiques publiques, des mécanismes institutionnels et du droit matériel, alimenteront la recherche juridique dans ses différentes branches (droit social, droit européen droit international, théorie du droit...) et fourniront un cadre conceptuel utile à une démarche prospective.

Calendrier :

Début du projet : décembre 2009

Fin du projet : octobre 2012

Colloque prévu : automne 2011

Remarques : Une réunion de lancement du projet a eu lieu à La Rochelle le 4 décembre 2009.

Mary Sancy

PROJET GRALE

Eva Guyard, ATER en droit public, participe à un projet de recherche en partenariat avec le ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la commission thématique du GRALE intitulée « Les collectivités territoriales et les politiques européennes » et dirigée par Roselyne Allemand (Université Paul Verlaine de Metz). Plus précisément, l'étude consiste à analyser les effets concrets du droit communautaire sur les politiques publiques des collectivités territoriales et leur action en Europe. La commission thématique cherche à privilégier les approches comparées. Dans ce cadre, la recherche d'Eva Guyard porte sur la comparaison des politiques tarifaires de certaines collectivités publiques en France et en Italie au regard du principe de récupération des coûts des services liés à l'eau imposé par la directive-cadre sur l'eau. L'étude doit faire l'objet d'une publication en 2011 aux éditions L'Harmattan ou à La Documentation française.

Observatoire du droit européen de l'eau

L'Observatoire du droit européen de l'eau, réseau informel de professeurs, de chercheurs et de professionnels spécialisés dans le droit de l'eau, s'est réuni le 11 septembre 2009 à Bucarest, en Roumanie. Ce réseau, créé en 2007, vise à mettre en commun les questions juridiques posées par la transposition de la directive-cadre sur l'eau de 2000 (DCE) dans les différents Etats européens. En tant que membre de l'Observatoire, Eva Guyard a participé avec Bernard Drobenko (Université du Littoral Côte d'Opale) aux travaux de ce colloque consacré cette année à la planification de la gestion de l'eau et plus particulièrement aux plans de gestion de district hydrographique (art. 13 DCE). Les actes de ce colloque seront prochainement publiés par un éditeur roumain (publication prévue pour juin 2010).

Eva Guyard

APPEL A COMMUNICATIONS

60 ANS DE LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME - LE JEU DES INFLUENCES CROISEES DU DROIT FRANÇAIS, DU DROIT EUROPEEN ET DU DROIT DES AUTRES PAYS EUROPEENS

Colloque international à l'occasion du 10e anniversaire de l'École de droit français de Cracovie

Le colloque doit avoir lieu les **22 et 23 octobre 2010** à l'**Université Jagellonne de Cracovie**.

Il est organisé par le Centre de coordination des écoles des droits étrangers de l'Université Jagellonne et la Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université d'Orléans. D'autres institutions sont invitées à se joindre à l'organisation du colloque.

L'objectif du colloque est de promouvoir le droit français en Pologne et de faciliter les échanges entre les juristes français et polonais. Les participants du colloque se pencheront sur *les influences croisées du droit français, du droit européen et du droit des autres pays européens et en particulier sur l'apport du droit français au droit européen et sur l'europanisation des droits nationaux français et polonais*. Le droit européen est entendu ici au sens le plus large englobant à la fois le droit du Conseil de l'Europe et le droit de l'Union européenne.

Le point de vue des chercheurs français sera confronté au point de vue des chercheurs polonais, chaque thème devant être l'objet d'un rapport français et d'un rapport polonais.

La langue unique du colloque sera le français : tous les rapports doivent être rédigés en français et toutes les interventions auront lieu en français, **sans aucune traduction**.

Programme provisoire :

Jeudi 21 octobre 2010 : arrivée des participants

Vendredi 22 octobre 2010 : rapports et débats

Samedi 23 octobre 2010 : rapports et débats

Dimanche 24 octobre 2010 : visite de Cracovie, départ des participants

Programme scientifique :

L'apport du droit français au droit européen

Le rayonnement du droit français en Europe du 18^e au 20^e siècles.

Les influences nationales sur la Convention européenne des droits de l'homme en 1950.

La conception française des libertés publiques et la mise en place de la protection des droits de l'homme en Europe.

L'apport du droit français au droit communautaire.

L'europanisation des droits nationaux français et polonais

L'influence de la Convention et de la jurisprudence de Strasbourg sur le droit national : la typologie des formes d'influence ; le droit civil ; le droit des affaires ; le droit administratif ; le droit constitutionnel.

L'influence du droit de l'Union européenne sur le droit national : la typologie des formes d'influence ; le droit civil ; le droit des affaires ; le droit administratif ; le droit constitutionnel.

Les interactions entre les juges : Strasbourg, Luxembourg, Paris et Varsovie.

LES SÉMINAIRES

LE SEMINAIRE 2009-2010 DE DCS :

Après les interventions de Sandrine Kott, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Genève sur « *L'OIT et l'internationalisation des politiques sociales. Le cas des assurances sociales (1919-1949)* », et de Philip Milburn, professeur à l'université de Versailles - Saint Quentin, sur « *Quelle justice pour les mineurs* » en fin d'année ; le séminaire se poursuit.

Lundi 8 février à 10 h 30 (salle du Conseil UFR Droit)

Jean-Paul Jean, Magistrat, président du groupe "évaluation" de la CEPEJ

La CEPEJ, quels enseignements pour la justice française ?

Lundi 15 mars à 14 h (salle du Conseil UFR Droit)

Bernard Harcourt, professeur à l'université de Chicago

La pénalité néolibérale : naissance de l'ordre naturel, illusions de liberté

Lundi 26 avril à 14 h (amphi MSH)

Catherine Dupré, "senior lecturer" (enseignant-chercheur) à l'université d'Exeter

Dignité humaine et sphère du travail

Lundi 3 mai à 14 h (amphi MSH)

Michael Cardwell, professeur à l'université de Leeds

Public and GMO : Information, participation, influence

Mardi 25 mai à 14 h (amphi MSH)

Thomas Kirsbaum, sociologue à l'Institut des sciences sociales du politique à Cachan

Discrimination et politique d'égalité des chances dans les quartiers

Lundi 7 juin à 14 h (amphi MSH)

Laurence Dumoulin, chargée de recherche CNRS - ISP Pôle de Cachan

Genèse et institutionnalisation d'une politique des technologies dans la justice : le cas de la visioconférence

LES COLLOQUES

LE COLLOQUE « PAYSANS DU MONDE ET PROTECTION SOCIALE » EST REPORTE

Les coordinateurs de ce projet, **Augustin Emanc**, maître de conférences à l'université de Nantes, laboratoire Droit et Changement Social (DCS UMR CNRS 3128) et **René Bourrigaud**, maître de conférences à l'université de Nantes, laboratoire Droit et Changement Social (DCS UMR CNRS 3128), nous ont indiqué que ce colloque international qui devait avoir lieu du 1er au 3 juillet 2010 à la Cité internationale des congrès de Nantes est **reporté d'un an**.

Pour plus d'information : Katia.barragan@univ-nantes.fr

COLLOQUES ET SEMINAIRES DU LABORATOIRE

« LA PERFORMANCE DES CONTROLES DE L'ÉTAT SUR LES COLLECTIVITES LOCALES », 25-26 JUN 2009.

En procédant à une introspection transversale sur l'ensemble des contrôles menés par l'Etat sur les collectivités locales, ce colloque a permis de décloisonner des sujets d'étude internes au droit public, mêlant des analyses de finances publiques avec celles du droit administratif, tout en croisant des approches de sciences juridiques, de sciences politiques et de sciences de gestion. La richesse des approches a été renforcée par la confrontation de la recherche universitaire, liée aux interventions d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs rattachés soit à DCS, soit aux réseaux nationaux de la Société Française de Finances Publiques (SFFP) ou du GIS-CNRS GRALE avec les nombreux points de vue exprimés par les acteurs des contrôles. Du côté des instances de contrôle, plusieurs représentants d'administrations centrales de l'Etat (DGCL, DGFIP) ainsi que les responsables des juridictions (Cour Administrative d'Appel, Chambres régionales des comptes) et administrations territorialisées de l'Etat (Préfecture, DGFIP) ont pu souligner les principaux défis qu'ils entendent relever ainsi que les efforts de modernisation déployés depuis quelques années dans le cadre de réformes juridiques ou administratives. Du côté des collectivités locales, tant des élus locaux que des représentants d'associations, des gestionnaires territoriaux, juristes ou financiers, ont pu faire part de leur scepticisme et de leurs attentes, reflétant la disparité des préoccupations territoriales, préoccupations qui varient sensiblement en fonction des capacités d'expertise détenues par les collectivités et du niveau de développement du contrôle interne.

Ce colloque a contribué en cela à une démarche d'évaluation partagée de ces contrôles. Il a permis d'abord d'identifier plus précisément les différentes finalités poursuivies : respect de la légalité, transparence des situations et des informations financières, qualité de la gestion et, plus récemment, évaluation des politiques publiques. Avec évidence, il s'avère encore difficile d'apprécier la cohérence d'ensemble de ce système de contrôle qui repose sur l'intervention croisée ou successive de plusieurs corps dont les objectifs respectifs n'ont pas été nécessairement pensés de façon systémique. Une définition plus concertée des priorités de contrôle à l'échelon territorial serait en cela déterminante. Ensuite, au titre de la modernisation des modalités de contrôle, les efforts entrepris par les différentes administrations ou juridictions concernés sont réels, caractérisés par des changements de méthodes et de procédures présentant des tendances communes. Cela soulève des interrogations quant à la portée de contrôles de plus en plus ciblés, tranchant avec la pratique antérieure de contrôles officiellement exhaustifs et quant à la qualité des critères de « priorisation » retenus. L'utilité d'un décloisonnement des contrôles et d'une mutualisation des capacités d'expertise pour l'identification des risques juridiques ou financiers entre instances de contrôle et avec le partenariat des collectivités a aussi été confirmée. Enfin, la réflexion a porté sur la pertinence globale du système actuel de contrôle, tant dans ses dimensions financières que juridiques. Exprimer un mode particulier de régulation de l'Etat sur l'exercice des compétences décentralisées, quelle réponse apporte-t-il aux exigences nouvelles pesant sur la gestion publique locale et quelle incidence exerce-t-il sur l'évolution d'ensemble des relations Etat / collectivités locales ?

Les actes de ce colloque donneront lieu à publication à la LGDJ, collection Décentralisation et développement local, au premier semestre 2010.

Antoinette Hastings-Marchadier

PRICE PRIMARY HEALTH CARE IN EUROPE. OUVERTURE D'UN CHANTIER EUROPEEN D'ANALYSE DES PRATIQUES DE SOIN DE PREMIER RECOURS.

Un groupe de travail portant sur les soins primaires en Europe s'est constitué au sein du réseau Germes-SHS. C'est autour de cette thématique qu'a été organisée une journée d'étude le 8 juin 2009 dans le cadre des Journées scientifiques de l'université de Nantes. Cette journée qui a réuni 48 congressistes de provenances régionale, nationale et européenne présentait une double originalité. Tout d'abord celle mise en œuvre au sein de Germes-SHS de faire échanger entre eux des chercheurs et praticiens des sciences humaines et sociales et des sciences médicales. Ensuite, de présenter les approches et les pratiques de soins primaires à Nantes, en Espagne et en Suède dans une perspective comparative. Les intervenants venaient du Royaume-Uni, d'Espagne, de Suède et de France (Paris, Pays de la Loire, Bretagne). La matinée constituait une introduction et permettait de poser les bases théoriques et problématiques posées par les comparaisons internationales. L'après-midi a permis à des médecins généralistes des différents pays de présenter dans le détail une journée de leur pratique puis s'est terminé par une conférence portant sur la création de la médecine de famille en Lituanie. La journée d'étude s'est déroulée en deux langues (français et anglais) et toutes les communications ont été réunies en un livret, disponible en français et en anglais (sur demande à l'adresse suivante : cedric.le-bodic@univ-nantes.fr).

Cette journée bénéficiait du soutien de la MiRe (Mission de la Recherche du Ministère de la santé et des affaires sociales).

Anne-Chantal Hardy, Cédric Le Bodic

PROSCRIRE-PRESCRIRE. PRESENCE D'ENJEUX NON MEDICAUX DANS LES QUESTIONS DE SANTE.

La thématique de ces journées qui se sont tenues les 23 et 24 novembre 2009 s'inscrit dans la suite du cycle de conférences sur les besoins de santé organisé au sein du réseau Germes-SHS. Dans ce cadre un appel à communication avait été lancé. Plus de soixante congressistes, praticiens et chercheurs en sciences humaines et sociales (histoire, psychologie, sociologie, anthropologie, philosophie) et médecine (pharmacie, oncologie, médecine générale, psychiatrie), de toutes les régions de France mais aussi de Belgique étaient présents. Les communications réparties en ateliers abordant la question des acteurs de la santé (les soignants, le patient et son entourage), de la prévention, de la guérison, des politiques publiques, mais aussi de la production des discours sur la santé ont permis de décrire la nature de ces éléments non médicaux, leur place (au sein des discours, de la pratique) et par conséquent l'impossibilité de *traiter* (de) la santé sans convoquer ou faire avec ces éléments.

Suite à cette journée un projet de publication collective est en cours.

Anne-Chantal Hardy, Cédric Le Bodic

PATRIMOINE CULTUREL ET COLLECTIVITES TERRITORIALES, 8-9 JUN 2009

Le colloque « Patrimoine culturel et collectivités territoriales » a été conçu comme le lieu d'un échange entre chercheurs, professionnels et élus sur le devenir du patrimoine culturel et les difficultés soulevées par sa gestion dans le contexte de la décentralisation. Le

patrimoine culturel y a été entendu comme une notion large, polysémique d'où l'appel notamment à des éclairages historiques ou de droit comparé.

La première journée a été consacrée à une réflexion autour de la question « le patrimoine, affaire d'Etat ? ». Dans son introduction, Stéphanie Morandeau relève que le patrimoine culturel est devenu un enjeu pour les Etats du monde entier. Pour saisir le contenu de cet enjeu, il lui apparaît nécessaire de s'interroger sur le sens de ce terme. Mme Maréchal, de la direction de l'Architecture et du Patrimoine au ministère de la Culture a évoqué les lignes d'évolution. Institutionnellement, on est passé de l'omniprésence de l'Etat à la recherche des niveaux locaux les plus efficaces. Fonctionnellement, si l'on est parti d'une notion très scientifique, son élargissement lui a fait intégrer des critères plus politiques. Philippe Tanchoux (Université d'Orléans) a relevé que la définition donnée dans l'article 1^{er} du code du patrimoine laissait de côté le patrimoine immatériel. Pierre-Yves Chicot (Université des Antilles) a tracé de nouvelles frontières à la notion de patrimoine, à travers la reconnaissance des langues régionales intégrées au patrimoine français à l'issue de la révision constitutionnelle de juillet 2008. Au final il s'est interrogé sur une hypothétique reconnaissance de ces langues régionales comme langues officielles dans le futur. Paul Lognat-Prat (ancien DGS de la ville d'Angers) a abordé la place du tiers secteur par rapport au patrimoine. A côté des associations nationales et locales, il a pointé la percée récente des fondations, marquée notamment par la création de la Fondation du patrimoine en 1996 inspirée du modèle du National Trust anglais. Vincent Négri (SFDE Lyon) dans son étude sur « identités territoriales et communautarisme patrimonial » a lancé l'idée d'un droit au patrimoine au profit de communautés culturelles. Alain Chenevez (sociologue Lyon) a quant à lui exploré la demande sociale de patrimoine.

S'en sont ensuivies des études de droit comparé. Paterne Mambo (aujourd'hui maître de conférences à l'Université Cocody d'Abidjan après avoir soutenue sa thèse en droit de l'urbanisme à l'université de Nantes) a évoqué la protection juridique du patrimoine culturel en Afrique de l'Ouest, qui compte 16 pays francophones, anglophones ou lusophones. Une notion large s'impose ici, incluant un patrimoine culturel immatériel (constitué par les langues tribales traditionnelles) et un patrimoine culturel subaquatique (biens des fonds marins). Face au constat d'une « incantation normative inefficace », il en vient à préconiser des réformes, visant à améliorer la qualité des normes tout en renforçant les concours des acteurs internationaux. Evoquant la protection du patrimoine culturel à l'intérieur de « l'Etat complexe » espagnol, Jacques Fialaire évoque une dilatation de la notion propre à ce pays, incluant notamment une branche regardant spécialement la promotion des langues, qui bénéficie d'une garantie de protection de rang constitutionnel. Jérôme Fromageau (Université de Paris XI Sceaux) se poste à la recherche des modèles de protection du patrimoine urbain en Europe. Relevant que l'Europe de l'Ouest est à l'origine de l'instauration des règles de protection - rejoignant en cela l'accent mis par Madame Déal, sous-directrice des monuments historiques et des espaces protégés au ministère de la Culture, sur le déploiement d'une police administrative de type scientifique - il souligne l'essor des mécanismes souples de type conventionnel.

Jean-Marie Pontier introduit la discussion de la seconde journée autour de la question : « Le patrimoine, affaire locale ? ». Il soutient que la construction de blocs de compétences reste un « phantasme récurrent » du législateur. Il présente les orientations de la décentralisation culturelle qui s'est appuyée non seulement sur des transferts de compétences opérés en 2004 (services de l'inventaire et quelques monuments), mais aussi sur l'accroissement d'une coopération entre l'Etat et les collectivités locales. Une extension ultérieure éventuelle de la décentralisation de la protection du patrimoine trouvera ses limites dans le fait qu'on ne peut tout protéger. C'est ensuite la mise en valeur du patrimoine dans un cadre de décentralisation qu'aborde Nicolas Boillet (Université Bretagne Sud), qu'il présente comme un domaine de liberté des collectivités territoriales. Les réformes opérées dans les années 2000 ont produit selon lui un « édifice baroque » où les formes

institutionnelles voisinent avec l'emploi de techniques contractuelles et le recours à la codécision, faute d'une approche claire du législateur. Le patrimoine de proximité est ensuite abordé par Pierre Legal (université de Nantes), en tant que nouveau paradigme juridique. Les solutions de protection ont oscillé entre certaines tentations dirigistes (appui sur la Fondation du patrimoine) et des incitations (principalement fiscales). Suivent plusieurs récits d'expériences locales. Différentes formes de prise en charge des protections par le pouvoir local sont ensuite inventoriées. Ainsi des ZPPAUP vues par Aziza Ziani (Université de Perpignan) comme vecteurs d'un « droit esthétique parcellisé ». René Gourmelen (doctorant Université de Nantes) soulève un état du droit contrasté. Si le juge exerce sur les protections un contrôle de légalité très classique qui conforte l'administration, il discute davantage l'opportunité des actes de cette dernière quand il s'agit des abords sans que la protection du patrimoine s'y retrouve toujours. Mylène Le Roux (université de Nantes) dissocie deux catégories de protection locale du patrimoine. La première correspond aux décisions prises pour assurer la « conservation » des édifices: elles consistent tout d'abord dans la désignation des édifices protégés et dans le choix de l'étendue de la protection accordée (par l'effet du classement ou de l'inscription), ensuite dans l'exercice de la police des monuments historiques par le biais de la délivrance des autorisations de travaux. La seconde série de compétences de protection correspond à la gestion des monuments historiques classés ou inscrits. Le périmètre de cette protection ne lui paraît pas figé.

Des conflits/litiges liés au patrimoine culturel ont aussi été convoqués. Jean-Marie Breton (Université des Antilles) a pointé un déficit d'appropriation des espaces publics qui, dans l'outre mer, apparaissent trop liés à la période coloniale. Il évoque les conflits liés à la perte de maîtrise des espaces sous la pression d'un tourisme ravageur. Michel Raséra (président de la CRC Bretagne) repère différents disfonctionnements imputables à l'Etat, notamment dans le contrôle des satellites des collectivités locales. Des expériences locales sont aussi présentées. Restait à évoquer les voies de la coopération entre les acteurs du patrimoine culturel. Gil Desmoulin (IEP Rennes) aborde les partenariats publics-privés, qui de fait sont peu nombreux. Cette formule lui paraît mal adaptée aux activités culturelles et de loisirs. Les gains espérés ne paraissent pas suffisants par rapport à la complexité et aux risques engendrés par ces opérations.

En conclusion, Danièle Déal déclare penser que l'élaboration des politiques publiques du patrimoine nécessite un consensus collectif et il apparaît indispensable d'associer étroitement le citoyen au processus de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.

Jacques Fialaire

JOURNEE D'ETUDES SUR LES FORMES ET PROCEDURES EN DROIT PUBLIC DU 29 SEPTEMBRE 2009

Les lauréats du concours externe d'agrégation de droit public 2008 se sont réunis à Nantes le 29 septembre 2009 pour débattre sur « les formes et procédures en droit public ». La précédente promotion avait, en effet, inauguré la pratique de se réunir annuellement afin de travailler sur des problématiques transcendant les différentes spécialités des lauréats. La promotion suivante a entendu suivre cet exemple.

Pour cette journée, organisée grâce au concours de DCS et présidée par le Professeur René Hostiou, les membres du jury avaient été invités. Étaient présents Messieurs les Professeurs Yves Jégouzo, Gilles Cottreau, Michel Verpeaux et Fabrice Picod.

Si l'on a pu déplorer l'absence d'interventions en droit international public et en droit européen - les débats qui ont suivi les interventions ont cependant permis de pallier partiellement cette carence -, il en a été différemment dans les domaines du droit constitutionnel, du droit administratif et des finances publiques.

En droit constitutionnel, Jean-Gabriel Sorbara (Professeur à l'Université du Maine) a traité des « Pratiques, coutumes et conventions constitutionnelles » et Wanda Mastor (Professeur à l'Université de Limoges) « De la primauté de la forme ou de la substance : l'exemple de l'interprétation de la clause du Due process par la Cour suprême américaine ».

En droit administratif, l'intervention de Laetitia Janicot (Professeur à Université de Cergy-Pontoise) a porté sur les « Formes et procédures administratives non contentieuses : un domaine de compétence réservé au pouvoir réglementaire ? Une fausse idée claire », Gweltaz Eveillard (Professeur à l'Université de Nantes) consacrant pour sa part son étude aux « Exigences applicables à la procédure administrative non contentieuse au regard de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme ».

En finances publiques, Caroline Chamard-Heim (Professeur à l'Université Jean-Moulin Lyon III) a exposé « Le rôle des formes et procédures dans l'adoption des budgets publics », Benoît Delaunay (Professeur à l'Université de Poitiers) « Le principe de l'interdiction de condamner une personne publique à payer ce qu'elle ne doit pas ».

Une partie des interventions celles intéressant les thèmes de la revue sera publiée à l'Actualité juridique Droit administratif.

Gweltaz Eveillard

COLLOQUES ET SÉMINAIRES AVEC UNE PARTICIPATION DU LABORATOIRE

« L'AUTO-ENTREPRENEUR ET LE DROIT », LE 22 OCTOBRE 2009

L'UFR de Droit et des Sciences politiques de l'Université de Nantes a organisé, le jeudi 22 octobre 2009, ses premières « rencontres » ouvertes à tous les acteurs du monde économique et juridique. Le thème portait sur « l'auto-entrepreneur et le droit ». Le dispositif résulte de la loi du 4 août 2008, dont une des finalités est d'« instaurer un statut de l'entrepreneur individuel ». Les nouvelles dispositions établissent donc un cadre simplifié pour la création d'une activité (formalités allégées) et organisent sur le plan fiscal (imposition) et de la protection sociale (cotisations), la possibilité d'un régime assoupli. L'auto-entrepreneur (notion que la loi ne définit pas) est donc celui qui peut exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale non réglementée, dans le cadre du régime social et fiscal de la micro-entreprise, sans que le chiffre d'affaires ou les revenus tirés de l'activité ne dépassent un certain seuil.

Cette figure de l'auto-entrepreneur ne peut manquer d'interroger le juriste, qu'il s'agisse de sa place au sein des modes d'exercice d'une activité économique déjà existants, de ses avantages propres ou des éventuels risques qu'elle présente tant pour l'entrepreneur lui-même que pour tous ceux qui gravitent autour de lui. La journée avait donc pour objectif de réfléchir à une nouvelle approche de l'entrepreneuriat. Ces premières rencontres avaient notamment pour invité François Hurel, promoteur du statut de l'auto-entrepreneur en tant que rédacteur d'un rapport ayant conduit à son adoption et, aujourd'hui, Président du Forum de l'entrepreneuriat de l'OCDE. Y ont également participé des représentants du Barreau de Nantes, du Tribunal de commerce et de la Chambre des métiers et de l'artisanat. Puisque l'objectif était également d'associer dans une manifestation commune les trois laboratoires de la Faculté, DCS était représenté par Bertrand Salmon (ancien doctorant, aujourd'hui avocat) et Franck Héas. Leurs contributions ont respectivement porté sur la situation de l'auto-entrepreneur à l'égard du droit de la sécurité sociale et du droit du travail.

L'après-midi a été consacrée à une table ronde sur la protection de l'auto-entrepreneur en matière de patrimoine et d'outils de travail, mais aussi en cas de difficultés financières ou vis-à-vis des tiers gravitant autour du professionnel. De nombreuses questions ont

ainsi émergé. L'auto-entrepreneur, commerçant ou artisan, non inscrit à un régime de publicité légale (dispensé d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers) peut-il néanmoins souscrire une déclaration d'insaisissabilité de ses biens fonciers qu'il n'a pas affectés à son usage professionnel ? L'absence d'immatriculation prive-t-elle l'auto-entrepreneur du bénéfice des baux commerciaux ? L'auto-entrepreneur relève-t-il, en cas de difficultés, du régime des procédures collectives ou de la procédure de surendettement ? Quels risques courent les tiers qui contractent avec l'auto-entrepreneur ? Quelles compétences sont garanties pour l'auto-entrepreneur artisan dispensé de stage ? Quels risques courent les concurrents de l'auto-entrepreneur ? Notamment, à quelle solution recourir en cas de concurrence déloyale ou de détournement de la clientèle d'un ancien employeur ? Les risques de requalification en contrat de travail ont également été évoqués.

Franck Héas

COLLOQUE DE STRASBOURG - SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT ET LOLF : ENTRE BUREAUCRATIE ET PERFORMANCE 5 ET 6 NOVEMBRE 2009

Alors que les services déconcentrés ne sont pas visés par la LOLF, ce colloque a permis d'appréhender les enjeux de la gestion budgétaire à l'échelle des programmes et des budgets opérationnels de programme aux travers notamment des témoignages de Préfets, de représentants de plusieurs ministères, d'opérateurs autonomes et des analyses d'universitaires.

Les interventions à quelques exceptions près, témoignent dans des conditions variables de la tension qui préside à la gestion budgétaire déconcentrée, entre bureaucratie et performance.

Si les préfets soulignent l'intérêt d'une visibilité accrue sur la prévision des engagements et de l'esprit de responsabilisation qui imprègne la gestion budgétaire en mode LOLF, ils constatent avec d'autres responsables de programme que le dialogue de gestion est un processus en cours de construction. Ainsi est-il souligné que le préfet intervient trop tardivement dans le dialogue avec les responsables de BOP, que nombre de BOP lui échappent limitant la pertinence des arbitrages budgétaires, que pèse un risque de découplage entre la gestion budgétaire et la définition de la performance, que les administrations centrales peinent à intégrer le principe du *front office* renforçant une logique verticale qui heurte l'horizontalité des projets déconcentrés menés en partenariat ou en concurrence entre administrations déconcentrées et collectivités territoriales et que la gestion budgétaire déconcentrée reste fondée sur une logique de politique publique et non de politique territorialisée.

Il est souligné aussi le décalage qui existerait entre l'organisation administrative, le statut de fonctionnaire et la gestion en mode LOLF. L'interministérialité qui préside à la gestion déconcentrée ne coïncide pas avec le découpage ministériel de l'administration centrale.

Par ailleurs, s'est noué un débat sur l'échelon pertinent de gestion des ressources humaines à propos de laquelle les témoignages s'accordent à considérer qu'elle constitue un élément essentiel d'une gestion budgétaire précise, s'interrogeant sur l'intérêt d'une direction des ressources humaines en administration centrale.

Un constat récurrent a été fait quant au travail qu'il reste à mener sur la définition des indicateurs qui varient en nombre et manquent d'homogénéité conceptuelle lorsque ne se manifeste pas une confusion avec les objectifs de performance.

La marge de manœuvre que la fongibilité asymétrique devrait offrir au gestionnaire ne semble que peu utilisée.

Il ressort *in fine* de grandes disparités d'expérience de la déconcentration budgétaire en mode LOLF selon les autorités concernées.

Frédéric Allaire

INFORMATIONS RELATIVES AU POLE GESTION DE DCS

Valérie Lecrac avait été engagée en 2009 en CDD, comme secrétaire-gestionnaire à DCS en remplacement d'Hugues Roger.

Elle nous a notamment aidés sur les colloques, soutenances de thèses, ainsi que lors du déménagement.

Nous la remercions pour tout ce qu'elle a su nous apporter pendant le temps de ces fonctions occupées à DCS, qui ont fait d'elle quelqu'un de très apprécié par tous les membres du laboratoire et de l'UFR Droit.

Nous lui souhaitons bonne chance dans son nouvel emploi auprès d'un cabinet d'architectes.

SUITE AU DÉMÉNAGEMENT LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE DROIT ET CHANGEMENT SOCIAL EST EN COURS DE RÉAMÉNAGEMENT, ET PRÉSENTE D'ORES ET DÉJÀ UN ESPACE DE TRAVAIL PLUS AGRÉABLE

HÉBERGEMENT DE DOCTORANTS A LA MSH ANGE-GUEPIN

En préalable la MSH nous a rappelé qu'il n'y avait pas d'hébergement pour les doctorants inscrits en 1^{re} année.

Les candidatures de messieurs Abdoul Keita, Baptiste Faucher et Francisco Barbosa, ont été retenues.

Monsieur Abdoul Keita, travaille sur « L'intégration du concept de dialogue social dans le droit du travail malien et dans l'union économique monétaire ouest-africaine » sous la direction de Nicole Maggi-Germain ; Monsieur Baptiste Faucher sur « Les relations du temps et de la santé avec l'exercice de l'activité de sportif professionnel salarié », sous la direction de Patrick Chaumette ; et Monsieur Francisco Barbosa sur « La théorie de la marge d'appréciation et la liberté d'expression : Etude comparée de la jurisprudence de la cour interaméricaine et de la cour européenne des droits de l'homme », sous la direction de Jacques Fialaire.

Par ailleurs, Virginie Priac et Cao Nhat Lin, également doctorants du laboratoire sont sur liste d'attente.

LE XIXEME CONGRES MONDIAL DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE DROIT DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE A EU LIEU A SYDNEY (AUSTRALIE) DU 1^{ER} AU 4 SEPTEMBRE 2009

La Société internationale de Droit du Travail et de la Sécurité sociale (SDITSS) a été constituée à Bruxelles en juin 1958, à la suite de la fusion entre la Société internationale de droit social (Congrès de São Paulo, 1954, et Bruxelles, 1958) et les Congrès internationaux de Droit du travail (Trieste, 1951 et Genève, 1957).

Les buts de la SIDTSS sont les suivants :

- L'étude du droit du travail et de la sécurité sociale sur le plan national aussi bien qu'international ;
- La promotion d'échanges d'idées et d'informations comparatives ;
- La collaboration entre universitaires, juristes et autres experts dans le domaine du droit du travail et de la sécurité sociale.

La France, membre de la SIDTSS dont le siège est hébergé par le Bureau international du travail (établi à Genève), était représentée par l'Association française de droit du travail et de la sécurité sociale (AFDTSS), qui en est la section française adhérente depuis la création de la SIDTSS.

Outre les rapporteurs, la délégation française comprenait : François Gaudu, Président de l'AFDTSS, professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne ; Marie France Mazars, Vice présidente de l'AFDTSS, Conseiller doyen de la Chambre sociale de la Cour de cassation ; Patrick Tillie, vice président de l'AFDTSS, avocat au barreau de Lille.

Trois thèmes figuraient au programme du congrès :

1. Les cadres réglementaires et l'application de la loi dans de nouvelles formes d'emploi.
2. Représentation des travailleurs et dialogue social au lieu de travail.
3. Nouvelles formes de protection sociale à la lumière des changements structurels (vieillesse de la population, changements de structures familiales, migrations, contraintes budgétaires, changements politiques et idéologiques).

Pour chaque thème, un rapporteur national avait été désigné :

- Yves Chagny, avocat général à la Cour de cassation, Chambre sociale, pour le premier thème ;
- Franck Petit, Professeur à l'Université d'Avignon, pour le second ; second thème, pour lequel le professeur Antoine Jeammaud (Université de Lyon 2) était également rapporteur général ;
- Jean-Pierre Chauchard, professeur à l'Université de Nantes pour le troisième.

Michel Sewerynski, professeur à l'Université de Lodz (Pologne), élu président de la SDITSS en 2008, a pris ses fonctions lors de la clôture du Congrès le 4 septembre 2009. Il a eu l'occasion d'intervenir et d'enseigner à diverses reprises dans des universités françaises, dont celle de Nantes.

Le prochain Congrès de la SIDTSS doit avoir lieu dans 4 ans à Santiago du Chili.

Jean-Pierre Chauchard

LES POLITIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES- Politique agricole commune et Droit rural.

Grace au réseau du Comité européen de droit rural (CEDR), de l'Association française de droit rural et de l'Union mondiale des agraristes universitaires (UMAU), Luc Bodiguel a pu prolonger ses recherches dans le domaine du droit rural et de la politique agricole : approches comparées des formes d'exploitation agricole (Cambridge, 2009 publication L'Harmattan 2010), bilan de la réforme de la politique agricole commune (colloque Italie, 2007 publication L'Harmattan 2008), les exigences environnementales de la politique agricole commune (Costa Rica, 2008), l'agriculture biologique (Costa-Rica, 2008), le développement rural (publications : Ed. Cooperativas, 2008 ; Drake Journal of Agriculture Law, 2008 ; communications 2007 : USA et Argentine), la multifonctionnalité de l'agriculture (Maroc, 2007) l'enseignement du droit agraire (Italie, 2008 ; publié Rivista di diritto agrario). Grace à ces mêmes réseaux, il a participé à l'organisation et présidé un atelier sur les « Conflits d'usages », lors d'un colloque international (Nantes, 2009 publication 2010).

Ses recherches dans le domaine des OGM (participation, coexistence ; désobéissance civile) lui ont permis de participer à des colloques ou séminaires à Laval et Mac Gill (Canada, 2008), à Foggia (Italie, 2009) et prochainement à Valencia (Espagne, 2009) et de publier hors des frontières françaises (Ed. Yvon Blais pour le Canada ; Rivista di diritto alimentario pour l'Italie, Espagne à venir). Il co-dirige un ouvrage en anglais sur les OGM qui paraîtra en avril 2010 chez « Oxford University Press ».

Focus sur les OGM :

Né lors d'une discussion sur les côtes bretonnes en 2007, le projet d'écrire un ouvrage international sur les OGM arrive à son terme. Quinze auteurs y ont participé sous la direction de Michael Cardwell (Université de Leeds) et de Luc Bodiguel (CNRS). Le livre devrait sortir en avril 2010 chez Oxford University Press. Il contient quinze chapitres (introduction et conclusion comprises) ; tous sont en anglais. Dans cet ouvrage, intitulé « The regulation of Genetically Organisms : a Comparative Study », les auteurs ont souhaité, d'une part, développer une partie des grandes questions juridiques concernant les OGM (participation, gouvernance, risques, autorisation, étiquetage, coexistence, responsabilité environnementale, droit international, OMC, désobéissance civile) et, d'autre part, privilégier une approche comparative européenne (Espagne, France, Italie, Royaume-Uni), nord-américaine (Canada, Etats-Unis), sud-américaine (MERCOSUR), africaine (African Union) et internationale (droit international et OMC). Une place a été laissée aux économistes (cost-benefit analysis) et nombre de chapitres dépassent l'analyse strictement juridique (gouvernance, participation, risque, désobéissance civile).

Dans le cadre de ce travail, Marine Friant Perrot a développé un chapitre sur le cadre législatif européen en matière d'OGM (autorisation, étiquetage, traçabilité) et son lien avec le droit de l'alimentation.

Outre son travail de co-directeur de l'ouvrage, Luc Bodiguel a travaillé plus précisément sur la participation du public, la coexistence OGM et non-OGM et sur la désobéissance civile et les OGM.

Luc Bodiguel

RECHERCHES SUR LA CARTE CARBONE INDIVIDUELLE.

Un rapport pour l'ADEME intitulé « Etat des lieux international des programmes de 'carte carbone' pour les particuliers (Europe et Etats-Unis) », publié en mars 2009, recense les différents dispositifs de carte qui visent à impliquer les citoyens dans la lutte contre le changement climatique en les incitant à changer leurs comportements et à adopter des modes de vie sobres en carbone. Ce rapport met en perspective les différents programmes (établis ou en projet), clarifie leur conception et les modalités de leur mise en œuvre, et identifie les enjeux soulevés ainsi que les obstacles rencontrés. Il souligne que la carte carbone est une notion générique, qui recouvre des programmes obéissant à des logiques différentes. Mais la carte carbone doit en réalité être envisagée comme un dispositif de contrôle des émissions générées par les particuliers, en ce sens qu'elle vise à les comptabiliser et à les limiter. A partir de ce constat, et à la lumière des différentes initiatives prises ou envisagées par des entités privées ou des autorités publiques, des recommandations sont formulées sur les possibles configurations d'un système de carte de crédit carbone applicable en France, susceptible de contribuer au respect des obligations internationales en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 et 2050.

Ce rapport est en ligne sur le site Internet du laboratoire Droit et Changement Social (http://www.droit-univ-nantes.fr/labs/dcs/upload/pdf/Rapport_final_%20cartes_carbone.pdf), et dans la base de données HAL (<http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00368067/fr>).

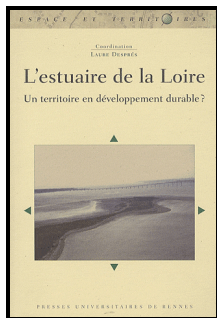
La publication de ce rapport a donné lieu à une activité importante de communication.

- Tout d'abord dans le cadre de conférences nationales et internationales : Journée d'étude de l'ENACT (Changement climatique. Quels leviers d'intervention pour les collectivités territoriales ?, Angers, janv. 2009) ; Premières Assises nationales de l'éco-mobilité (réseau IDEAL, Villeneuve sur Lot, nov. 2009) ; Journée d'études du CITEPA (Paris, nov. 2009) ; Séminaire de l'Ecole Normale Supérieure (Paris, nov. 2009) ; Colloque PONAN (Nantes, nov. 2009) ; Séminaire IEMN-LEMNA et DCS (Nantes, déc. 2009) ; EUEC 2010, Energy and Environment Conference (Phoenix, Arizona, janv. 2010) ; 8th International Conference on Computing, Communications and Control Technologies (Orlando, Floride, av. 2010).

- Ensuite auprès des médias : Carte carbone: premier état de l'art (*Développement durable le journal*, 27 mars 2009, <http://www.developpementdurablelejournal.com/spip.php?article4322>) ; Le carbone à la carte (L'Usine à GES, La lettre des professionnels du changement climatique n° 54, mars 2009, p. 5-6) ; Carbone: demain tous rationnés ? (*Terra eco*, 5 mai 2009, <http://www.planete-terra.fr/La-carte-carbone-ou-le.1267.html>) ; Taxe carbone: si on allait plus loin ? (*Terra Eco*, 31 août 2009, <http://www.terra-economica.info/Taxe-carbone-si-on-allait-plus.5232.html>) ; Interview aux cotés de Mathilde Szuba (Agence environnement et développement durable, www.aedd.fr, dépêche n° 2780, 16 juin 2009) ; Une carte carbone pour les particuliers ? (*Presse Ocean*, 30 nov. 2009).

Les travaux de recherche sont poursuivis sur la base de ce rapport.

Sandrine Rousseaux



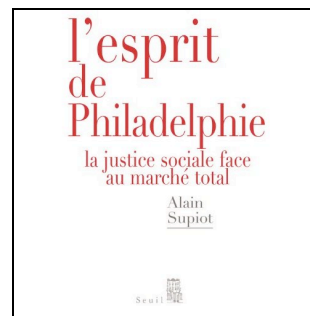
Laure Després (coord.),
L'estuaire de la Loire - Un territoire en développement durable?, Presses universitaires de Rennes

Avec les participations de plusieurs membres du laboratoire :

Luc Bodiguel, chargé de recherche CNRS

Patrick Le Louarn, professeur à l'université de Rennes 2.

Jean-François Struillou, chargé de recherche CNRS



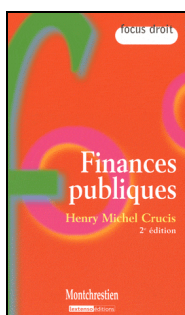
Alain Supiot, « L'esprit de Philadelphie - La justice sociale face au marché total », Seuil, janvier 2010, 178 p.



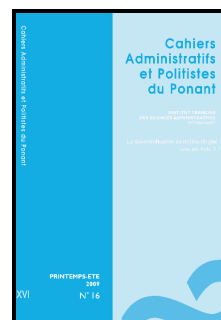
Michel de Villiers et Thibaut de Berranger (dir.)
« Droit public général Institutions politiques, administratives et communautaires - Droit administratif - Finances publiques », LexisNexis Litec, octobre 2009

Avec les participations de plusieurs membres du laboratoire :

- Thibaut de Berranger, Maître de conférences à l'Université de Nantes
- Jean-Yves Vincent (†), Professeur à l'Université de Nantes,
- Eric Mondielli, Professeur à l'Université de Nantes
- Gweltaz Éveillard, Professeur à l'Université de Nantes
- Henry-Michel Crucis, Professeur à l'Université de Nantes
- Yvon Le Gall, Professeur à l'Université de Nantes
- Catherine Eude-Guias, Maître de conférences à l'Université de Nantes
- Alexandre Graboy-Grobescio, Maître de conférences à l'Université de Nantes
- Emmanuel Cadeau, Maître de conférences à l'Université de Nantes



Henry Michel Crucis,
« Finances publiques », Montchrestien, collection Focus, 2- éd., 2009, 270 p.



Cahiers Administratifs et Politistes du Ponant, « La décentralisation au milieu du gué : vers un Acte 3 ? », Institut français des sciences administratives - section ouest, n° 16 printemps-été 2009

Avec les participations de plusieurs membres du laboratoire parmi les auteurs :

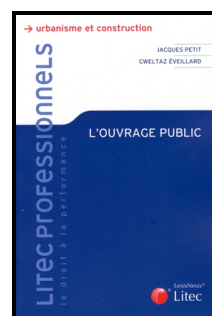
Gérard Brovelli, Maître de conférences à l'Université de Nantes.

Alain Fenêt, Professeur à l'Université de Nantes

Renan Le Mestre, Maître de conférences à l'Université de Nantes.

Mylène Le Roux, Maître de conférences à l'Université de Nantes

Chantal Marie Ngo Tong, doctorante



Jacques Petit et Gweltaz Éveillard, « L'ouvrage public », coll. Litec Professionnels - Urbanisme et construction, LexisNexis Litec, 230 p., février 2009.

**LA FABRIQUE DES PROCÉDURES PENALES-
COMPARAISON FRANCO-ANGLAISE DES RÉFORMES DE
LA JUSTICE RÉPRESSIVE**

Recherche réalisée avec le soutien de la Mission de recherche Droit et Justice, la British Academy, l'Université de Nantes et l'Université de Cardiff.

Rapport remis à la Mission de recherche droit et justice en novembre 2009.

Objectifs

Depuis une vingtaine d'années, de nouvelles exigences d'équité procédurale et d'efficacité judiciaire pèsent sur la justice pénale en France, en Angleterre et au pays de Galles. Notre projet de recherche avait pour objectif d'éclairer la manière dont ces attentes sont formulées et satisfaites dans ces pays à la lumière de leurs traditions juridiques respectives et de l'influence du droit européen. Il s'agissait, à l'origine, de comparer les modalités d'expression des valeurs d'équité et d'efficacité dans les modèles procéduraux français et anglais, puis d'établir la part de chacune d'elle dans les réformes de l'institution judiciaire menées, ces dernières années, de part et d'autre de la Manche. L'étude des procédures pénales en France, en Angleterre et au pays de Galles, devait être l'occasion de penser, juridiquement et politiquement, les rapports d'opposition, de complémentarité et de subsidiarité existant entre le droit du procès équitable et les préoccupations d'économie judiciaire dans le fonctionnement de la justice criminelle.

Menée à Cardiff (de janvier 2008 à août 2008) et à Nantes (de septembre 2008 à août 2009), en collaboration avec Dr. Stewart Field, enseignant-chercheur à l'Université de Cardiff, la recherche réalisée a donné lieu à une mobilité de longue durée au Royaume-Uni pour permettre une recherche bibliographique systématique sur un corpus bibliographique de droit anglais, un travail d'observation au sein des juridictions britanniques et un échange prolongé avec des chercheurs anglais. Ce travail a permis de raffiner les hypothèses de départ et de poser les premières pierres d'un travail comparatif de longue haleine. Dans le cadre d'un programme de longue durée qui donnera lieu, à l'avenir, à des travaux de micro-comparaison portant sur des aspects particuliers des institutions pénales françaises et anglaises, la première étape a consisté à se livrer à une macro-comparaison contextuelle des réformes de la justice répressive menées de part et d'autre de la Manche depuis une trentaine d'année.

Fruit de la collaboration d'un juriste gallois et d'un juriste français, ce travail est pour chacun des auteurs le moyen de mieux connaître leurs droits respectifs, non seulement celui de l'autre, mais également le sien propre, dont l'identité spécifique se perçoit plus distinctement à la lumière de l'étranger. Au-delà de la compréhension affinée des droits nationaux par la mise en perspective de leurs ressemblances et dissemblances, cette recherche prétend contribuer aux débats contemporains sur l'harmonisation et la transformation des justices répressives européennes. L'observation des mouvements affectant les procédures pénales anglaise et française est, en effet, un moyen privilégié d'identification ou de réfutation de leur rapprochement. Elle permet, par ailleurs, de mieux analyser les tensions à l'œuvre dans chaque pays entre des réformes poursuivant, tout à la fois, des objectifs de justice procédurale, d'efficacité

répressive et d'économie administrative. Révélatrice de facteurs d'évolutions transnationaux, l'analyse comparée des dynamiques de transformation de la justice criminelle prémunit en effet l'observateur contre les risques de généralisation abusive qu'emportent les interprétations locales aveugles à la diversité mondiale des changements en cours.

Terrain

Bien qu'issues d'une matrice européenne commune caractérisée par le recours au « jugement de Dieu », les pratiques judiciaires ont radicalement divergé des deux côtés de la Manche à partir du XII^e siècle. En Angleterre, le jury s'est alors substitué à l'ancienne ordalie dans la détermination de la vérité, tandis que sur le continent se développait l'enquête romano-canonique, qui fait du juge le maître souverain du droit et du fait. Les formes judiciaires et les pratiques pénales se sont sans cesse modifiées depuis, mais malgré la fréquence des comparaisons savantes et des transplants juridiques entre les deux droits au cours des siècles, le fossé les séparant ne s'est pas résorbé. Caractérisés par un agencement des sources juridiques, une organisation des acteurs professionnels, une logique procédurale, et une conception de la vérité judiciaire à certains égards antinomiques, les systèmes de justice pénale opérant de part et d'autre de la Manche semblent pouvoir être opposés terme à terme. Leur mise en perspective révèle la profondeur du clivage entre les traditions procédurales anglaise et française. La première, exprimant une méfiance historique à l'égard de la puissance publique, exige que soit apportée la *preuve* de la culpabilité de l'accusé devant des juges non professionnels. La seconde, accordant à l'État un rôle privilégié dans la restauration de l'ordre, confie le soin de découvrir la *vérité* du crime à des magistrats qui sont des fonctionnaires spécialisés. L'opposition peut sembler simplificatrice et mériterait d'être nuancée, mais il serait aisé de l'enrichir d'autres éléments confirmant l'existence d'un dualisme judiciaire marqué. Qu'il s'agisse du traitement réservé aux infracteurs avouant leur crime, des règles régissant la recevabilité et la présentation des preuves lors du procès, ou encore des rituels symboliques structurant l'audience, les droits français et anglais donnent à voir des modèles de justice opposés. Pourtant, les réformes judiciaires contemporaines témoignent de puissantes convergences entre les deux traditions juridiques. Des deux côtés de la Manche, la valorisation de l'équité dans la procédure a occasionné une consolidation significative des droits des justiciables. Simultanément, sous l'influence d'un tournant idéologique sécuritaire, un renforcement de l'arsenal pénal a été entrepris pour améliorer l'efficacité répressive de la justice. Enfin, les politiques de modernisation de l'administration menées dans les deux pays ont eu un impact significatif sur les institutions et les procédures pénales, participant ainsi à un mouvement général d'érosion des différences entre les droits anglais et français.

Conclusion

Le fossé conceptuel qui autorisait à opposer systématiquement les procédures pénales en vigueur des deux côtés de la Manche se comble. Un temps radicalement étrangers l'un à l'autre, les systèmes de justice criminelle anglais et français ont fait l'objet, ces dernières années, de transformations synchrones qui ont érodé leurs

caractères idiosyncratiques et accru leurs ressemblances. L'évidence de cet état de fait ne doit cependant pas dissimuler la complexité des phénomènes qui les déterminent.

L'harmonisation juridique, conçue comme un processus d'intégration formelle entre systèmes de droit, n'explique que partiellement la propension mimétique des procédures pénales anglaise et française. Certes leur *rapprochement* se pense, à certains égards, comme le fruit d'un projet politique impliquant l'usage de technologies juridiques spécifiques destinées à les coordonner, voire à les unifier, ainsi que l'illustre le développement du droit pénal européen. Mais la ressemblance croissante des systèmes de justice pénale semble d'avantage le produit d'une *convergence* entendue au sens d'adaptation analogique à un environnement commun. Soumis à des forces culturelles, sociales et politiques comparables, les droits anglais et français doivent satisfaire des exigences similaires en termes d'équité procédurale, d'efficacité répressive et d'efficience administrative. Pour autant, ces demandes sociales ne s'expriment pas de manière parfaitement identique dans chaque pays, et les réponses institutionnelles qui leurs sont apportés différent, y compris lorsqu'elles prennent la forme d'une interaction (*cross-fertilization*) ou d'un transfert (*legal transplants*) d'un ordre juridique à l'autre. Dès lors, la convergence des droits ne tend pas à leur indifférenciation. Les procédures pénales anglaise et française demeurent irréductiblement étrangères l'une à l'autre, même si leurs ressemblances continueront probablement à s'accroître sous l'effet de la constitution d'un imaginaire politique partagé des deux côtés de la Manche.

Les évolutions de la justice pénale en France et en Angleterre illustrent comment, dans nos sociétés inquiètes, la gestion de la peur et de l'incertitude constitue une qualification culturelle essentielle de la politique. Dans cette perspective, les orientations parfois apparemment contradictoires de la réforme pénale se révèlent sinon complémentaires, du moins comme *faisant politiquement système*. En

effet, qu'il s'agisse de renforcer la protection juridique des justiciables, d'accroître l'efficacité répressive ou de moderniser l'administration de la justice pénale, l'horizon est toujours celui d'une conjuration de la peur par la neutralisation d'un risque. Le renforcement des dispositifs répressifs révèle ce besoin accru de sécurité dans des sociétés à faible densité morale où les individus se méfient de plus en plus les uns des autres, faute de partager un monde commun. Mais cette grille d'interprétation, qui place la défiance politique à la source des évolutions observées, est également opératoire pour rendre compte de la quête d'équité procédurale. La protection juridique des justiciables assujettit en effet l'appareil répressif à une loi extérieure qui réduit le risque d'arbitraire institutionnel élevé au rang de menace. Les politiques de modernisation administrative de la justice et l'impératif de gestion rationnelle qui les informe reposent, quant à eux, sur un idéal de surveillance des institutions publiques dont l'évaluation doit garantir une crédibilité mise en péril par l'entropie bureaucratique.

Le mouvement de transformation qui affecte la justice criminelle en France en Angleterre et au pays de Galles ne consiste pas en la mise en œuvre d'un projet politique déterminé. Il s'apparente davantage à une succession de mesures destinées, chacune à sa manière, à répondre à une anxiété sociale diffuse entremêlant méfiance envers autrui et défiance vis-à-vis de l'État. Il reste à déterminer si la réforme permanente du champ pénal présente les vertus tranquillissantes requises pour traiter notre aversion grandissante au risque. S'il s'avérait, au contraire, que la multiplication des dispositifs juridiques de contrôle, loin de restaurer la confiance, contribuait à exacerber notre sensibilité à l'incertitude, la fabrique des procédures pénales aurait indubitablement sa part dans l'angoisse contemporaine.

Renaud Colson,
maître de conférences à l'Université de Nantes
Stewart Field,
senior lecturer à la Cardiff Law School

Interview de Jean DANET (D.) par Jean-Pierre LE CROM (L. C.).

(L. C.) La justice pénale a fait l'objet de profondes transformations au cours de la dernière décennie. Celles-ci ont fait l'objet de plusieurs ouvrages, soit qui te sont personnels comme *Défendre : pour une défense pénale critique* (Dalloz, 2004) ou *Justice pénale, le tournant* (Gallimard, 2006), soit que tu as écrit en collaboration avec d'autres membres de l'équipe des pénalistes du laboratoire, comme *La composition pénale : une première évaluation* (L'Harmattan, 2005, avec Sylvie Grunvald). Quel est le lien de cette nouvelle recherche avec celles qui l'ont précédée et quelle est son originalité ?

(D.) Elle est une suite logique aux travaux des uns et des autres : à ceux des pénalistes, des sociologues et psycho-sociologues. À S. Grunvald et moi, il a paru qu'il ne suffisait pas de travailler sur chacune des nouvelles procédures, alternatives aux poursuites ou non, qui sont apparues depuis dix ans mais qu'il était important et qu'il était temps de travailler sur les effets de l'ensemble des nouveaux modes de traitement des délits. Ph. Pouget avait travaillé, il y a quelques années sur le parquet qui est un acteur central de ces nouvelles réponses. V. Gautron a travaillé dans sa thèse sur les articulations entre police et justice. C. Saas a écrit sur la Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC). J.N. Retière et R. Brizais ont aussi travaillé sur la justice pénale et notamment sur les alternatives aux poursuites. La constitution de l'équipe autour de ce projet se présente donc pour beaucoup des chercheurs qui y sont associés comme une continuation de leurs recherches passées.

L'originalité à partir de là est double : **l'objet**, l'ensemble des procédures et non plus une seule ; **la méthode**, travailler ensemble en apportant chacun les ressources méthodologiques de nos disciplines.

(L. C.) Quels sont précisément les nouveaux modes de traitement des délits et comment entendez-vous procéder pour les évaluer ? S'agit-il d'une approche purement quantitative ou lui donnez-vous aussi une dimension qualitative ?

(D.) Il y a douze réponses processuelles possibles entre les divers modes d'alternatives aux poursuites : depuis le rappel à la loi jusqu'à la composition pénale et les poursuites ; depuis la CRPC jusqu'à la comparution immédiate. En amont, la pratique révèle qu'il y a diverses formes de traitement direct et que celui-ci évolue et va encore évoluer. En aval, l'articulation entre le jugement et l'exécution des peines a, elle aussi, beaucoup évolué. Notre approche est à la fois qualitative et quantitative. Quantitative avec l'analyse de dossiers sur laquelle on reviendra, mais aussi qualitative à partir de nombreux entretiens que nous allons réaliser avec tous les acteurs, voire avec des justiciables.

(L. C.) L'équipe de recherche est composée principalement de juristes (Jean Danet, Sylvie Grunvald, Soizic Lorvellec, Caroline Duparc, Martine Herzog-Evans, Virginie Gautron, Antoinette Hastings-Marchadier, Philippe Pouget, Raymonde Bossis), mais aussi d'un historien (Serge Defois),

d'un sociologue (Jean-Noël Retière) et d'un psychosociologue (Reynald Brizais).

En quoi la pluridisciplinarité est-elle utile, voire nécessaire, pour traiter une telle question ? L'évaluation est-elle, à ton avis, une dimension du travail de juriste ?

(D.) La pluridisciplinarité est une absolue nécessité pour traiter d'une telle question. Au sein de la discipline juridique d'abord. L'apport d'A. Hastings sera déterminant pour comprendre d'abord comment cette justice, dont on dit volontiers qu'elle est managériale, est gérée financièrement ; puis pour mesurer les conséquences de la LOLF sur notre objet, c'est-à-dire les choix qui sont faits dans les juridictions, dans les cours d'appel, entre ces procédures ; enfin pour analyser les formes qui leur sont données à partir de ces contraintes.

Au-delà du périmètre des sciences juridiques, nous ne pourrions – nous, juristes – prétendre mener une étude de cette ampleur en montant nous-mêmes le questionnaire qui nous sert à dépouiller les dossiers. Seuls les sociologues, pouvaient au plan méthodologique, maîtriser le questionnaire et son dépouillement. Mais je crois aussi que s'ils l'avaient monté seuls, il n'aurait pas été le même. Notre connaissance processuelle l'oriente, l'enrichit. Le même apport réciproque vaudra pour les entretiens que nous mènerons par paire : un juriste et un sociologue ou psycho-sociologue.

Est-ce un travail de juriste, dis-tu ? D'autres que toi diraient : « Est-ce un travail digne d'un juriste » ? Soyons clairs. Que fait la doctrine classique quand elle commente, siôt sa promulgation, un texte de loi ou une nouvelle procédure, par exemple ? Elle essaie d'évaluer ses effets, ses qualités et ses défauts. C'est de l'évaluation sous des modes qui sont loin d'être toujours pertinents. Nous en avons quelques très beaux exemples sur notre objet ! Nous proposons, nous, à partir du terrain, de la pratique, une autre forme d'évaluation. C'est un travail de juriste, bien sûr, car il mobilise aussi les techniques classiques du droit (analyse du texte, de la jurisprudence, etc.). C'est donc un travail de juriste qui intéresse les juristes (enfin qui devrait les intéresser), mais – on l'a vu avec notre travail sur la composition pénale – qui intéresse aussi le législateur, quand il réfléchit à une réforme, et encore les magistrats, à l'ENM ou ailleurs.

Quand je suis sollicité, en raison de mes travaux de terrain, par une commission sénatoriale à propos de l'opportunité d'une réforme, la discussion juridique avec les administrateurs et les sénateurs qui sont parfois aussi des juristes de qualité, est d'un niveau qui vaut bien celui des meilleurs colloques universitaires. Je sais bien qu'il est de bon ton chez les juristes, en France, d'utiliser le terme de sociologie du droit pour discréditer toute recherche qui n'en reste pas aux exercices classiques, déconnectés de la pratique. Ce n'est là que l'effet d'un fossé trop profond entre l'Université et le Palais, entre la doctrine et la pratique, entre le droit et les autres disciplines. Ce n'est en rien une posture théorique, a fortiori « scientifique », recevable. En tout cas, cette science-là laisse songeur. Et chez nous, elle désespère un peu les meilleurs praticiens.

(L. C.) Vous avez prévu de travailler sur cinq juridictions (Nantes, Angers, Rennes, La Roche-sur-Yon et Quimper). Pourquoi ces choix ? Par ailleurs, pourrais-tu expliquer concrètement quels dossiers vous comptez consulter et avec quels moyens vous pensez les lire ? Avez-vous élaboré un questionnaire ? Si oui, pourrais-tu le présenter brièvement ?

(D.) Il s'agit de cinq juridictions situées dans trois cours d'appel différentes, de tailles différentes et dans lesquelles l'histoire brève (12 ans) de l'installation des ces nouveaux modes de traitement des délits est très différente.

Nous allons, parmi d'autres travaux menés sur le terrain (entretiens, analyse des statistiques, etc.), dépouiller tous les dossiers délictuels traités par les différentes procédures sur une quinzaine dans chacune des juridictions et sur cinq années choisies en fonction des mouvements de réforme qui ont ponctué la dernière décennie (2000, 2003, 2006, 2009). Nous avons élaboré un questionnaire très riche pour les dossiers donnant lieu à poursuites (cent questions pour un dossier simple avec un prévenu et une partie civile, jusqu'à 230 questions pour des dossiers plus lourds). Le dépouillement est déjà largement effectué sur Nantes grâce à toute l'équipe et notamment aux étudiants qui travaillent avec nous. Nous allons aussi établir un questionnaire spécifique pour certaines alternatives aux poursuites. L'exploitation de ces questionnaires et les croisements qu'ils vont notamment permettre entre les réponses seront très précieux. L'échantillon de plusieurs milliers de dossiers sur cinq juridictions et une période de dix ans devrait nous en apprendre beaucoup, non seulement sur le traitement processuel des délits mais également sur ce qui est « traité ».

(L. C.) Le projet de recherche comporte également un volet concernant les représentations que les acteurs (magistrats, avocats, politiques, associations, etc.) ont des mutations en cours. Avez-vous prévu un retour des résultats vers ceux-ci et qu'attendez-vous, plus généralement, de la collaboration avec le monde judiciaire ?

(D.) Il faut dire d'abord que l'accueil dans les juridictions a été excellent. Nous sommes, les uns et les autres, connus de certains magistrats et je crois pouvoir dire qu'un lien de confiance existe entre eux et nous. Mais il ne saurait reposer sur les seules affinités interpersonnelles. Ce lien de confiance a donc pris la forme d'une convention entre eux et nous pour mettre au clair les conditions de notre travail dans les juridictions. C'est évidemment essentiel quand il s'agira de mener des entretiens. Ils savent que nous ne sommes pas là pour distribuer des bons et mauvais points et ils espèrent bien que nos travaux leur permettront de comprendre en partie les mutations fondamentales qu'ils sont en train de vivre et qui n'ont, en effet, sans doute pas d'équivalent depuis la Révolution de 1789. Même la réforme de 1958 semble légère à côté de cette métamorphose réalisée sur dix ans et qui se poursuit.

Quant aux acteurs extérieurs (police, collectivités territoriales, etc.) la justice pénale leur apparaît souvent comme une boîte noire (au-delà de l'architecture de notre Palais !) et ils sont évidemment intéressés par une recherche qui permet de comprendre certaines choses.

Non seulement nous procéderons à des restitutions aux juridictions concernées, mais avant même l'élaboration des résultats définitifs de la recherche, nous leur soumettrons des rapports d'étape car nous ne prétendons pas être à l'abri d'erreurs d'analyse. Cet échange contradictoire sera donc très précieux.

Propos de Jean Danet,
maître de conférences à l'Université de Nantes,
recueillis par Jean-Pierre Le Crom,
directeur de recherche CNRS

» Soutenances de thèses (De juillet à décembre 2009)

PAULIC GAËLLE

Thèse de doctorat en droit public, sous la direction de Raphaël ROMI, soutenue le 2 juillet 2009 :

« Entre production et consommation durables, quelle politique écologique des produits pour l'Union Européenne »

Nouvelle politique communautaire, la politique intégrée des produits propose une stratégie de renforcement et de recentrage des politiques de l'environnement concernant les produits afin de promouvoir le développement d'un marché propice à la commercialisation des produits et des services écologiques. Elle part d'un constat généralisé, et non sérieusement contesté par les décideurs politiques et économiques, que les nuisances environnementales se sont progressivement déplacées des sites industriels vers les produits. De nombreux produits sont ainsi proposés sur les marchés sans que leurs impacts sur l'environnement et la santé aient été préalablement identifiés. L'approche par les produits s'avère dès lors indispensable pour compléter un corpus juridique communautaire déjà dense et de plus en plus contraignant pour les acteurs économiques. Au carrefour du droit de l'environnement, de la consommation et de la santé, la future stratégie communautaire doit également composer avec les règles qui gouvernent tant le fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne que le marché mondial incarné par l'Organisation Mondiale du Commerce. L'insertion de toute politique des produits dans les mécanismes concurrentiels impacte les choix politiques et juridiques de la future politique intégrée des produits. Oscillant entre production et protection, entre réglementation et incitation, les choix actuellement opérés ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux. Néanmoins, une nouvelle dynamique se met en œuvre, portée par les concepts d'écoconception et de cycle de vie des produits, laquelle trouve des traductions législatives qui viennent renouveler les approches traditionnelles de traitement des problèmes environnementaux et font corps à la logique de durabilité qui gouverne aujourd'hui le droit de l'environnement.

MICHARD CLAIRE-ÉLISE

Thèse de doctorat en histoire du droit, sous la direction de René BOURRIGAUD, soutenue le 15 juillet 2009 :

« Un siècle de risques professionnels dans l'agriculture (depuis 1889) »

À la fin du XIX^{ème} siècle, la protection moderne voit le jour grâce à la loi du 9 avril 1898 qui instaure un régime d'indemnisation forfaitaire des accidents du travail permettant l'indemnisation automatique du salarié victime d'un accident survenu au temps et au lieu du travail. La question de l'application de ce texte au secteur agricole entraîne de vastes controverses idéologiques, pour les agrariens en particulier, défenseurs du monde agricole face à l'industrie et, selon eux, ses avatars, paupérisme et communisme. L'agriculture fait donc l'objet de dispositions spécifiques en matière d'accidents professionnels. De la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à l'entre-deux-guerres, les agrariens s'opposent avec force à l'application du principe du risque professionnel à l'ensemble de l'agriculture mais leur opposition prend une forme relativement « dynamique » car ils développent leurs propres réseaux de protection sociale. En effet, la mutualité agricole leur permet notamment de justifier leur opposition puisque, selon eux, les risques professionnels agricoles font déjà l'objet d'une prise en charge. Il faut donc attendre la loi du 15 décembre 1922 pour que les salariés agricoles bénéficient des dispositions de la loi 9 avril 1898. Toutefois, pour cette extension, l'autonomie et les particularismes du monde agricole sont pris en compte et renforcés au fil du temps. Cette consécration va atteindre son apogée sous Vichy.

Malgré la création de la Sécurité sociale à la Libération, destinée à assurer un régime général de protection sociale pour tous les Français, le régime agricole n'est pas remis en cause. Les travailleurs agricoles continuent à bénéficier de leur propre organisation et de leurs propres dispositions sociales. Néanmoins, les différents textes relatifs aux risques professionnels agricoles postérieurs à la Libération tendent à rapprocher le régime agricole du régime général, sans toute fois les confondre.

HALABY AHMED SALIM

Thèse de doctorat en droit, sous la direction d'Éric MONDIELLI, soutenue le 22 OCTOBRE 2009 :

« La protection des droits fondamentaux devant la Cour suprême guinéenne statuant en matière administrative »

L'adoption de la Loi fondamentale le 23 décembre 1990 a inauguré l'instauration en République de Guinée d'un nouvel ordre juridique et politique fondé sur le principe de l'État de droit, permis la création d'un juge suprême qui connaît aussi de la matière administrative pour le contrôle juridictionnel de l'activité de l'État et de son administration. La reconnaissance des libertés et droits fondamentaux dans la Loi fondamentale guinéenne de 1990 et la constitutionnalisation d'instruments juridiques initialement à vocation sous régionale ou internationale donne à ce juge une capacité de protection de ces derniers potentiellement large sur le double plan du contenu matériel de l'objet de sa protection et de l'étendue de temps pendant lequel cette protection reste formellement possible.

Cependant, l'organisation juridique dont fait l'objet le contrôle juridictionnel de l'État guinéen est manifestement inappropriée aux exigences liées à l'efficacité de la protection des libertés fondamentales d'une part, de l'autre, la faible pénétration sociale du droit rend ce procédé de protection à tout le moins inadapté.

Ainsi, devant l'insuffisance des résultats de la protection juridictionnelle des libertés fondamentales, la problématique des modes complémentaires de protection se décline comme un impératif à la fois politique et social.

POULALION JEAN-LOUIS

Thèse de doctorat en droit privé, sous la direction de Martine HERZOG-ÉVANS, soutenue le 22 octobre 2009 :

« Les résistances carcérales »

L'objet de cette recherche est de montrer comment et pourquoi la prison génère des résistances, et les cultive même du simple fait déjà des conditions déplorables de l'incarcération en France. Mais la description des modes de réactions (Partie I) comme l'étiologie des résistances en prison (Partie II) soulignent l'importance de l'ante-carcéral - soit de l'expérience et des sous-cultures importées - pour expliquer les réactions des détenus aux contraintes et à la discipline. Le rôle de la famille et l'impact de milieux souvent fort défavorisés, l'histoire personnelle et les caractéristiques de la personnalité s'avèrent particulièrement décisifs à cet égard. De surcroît, les prescriptions et les pressions du milieu carcéral avec son code informel mais non moins prégnant, alimentent de fortes résistances carcérales. Or, s'il est possible pour l'institution pénitentiaire de réaliser les conditions d'un enfermement moins inhumain, s'agissant de l'ante-carcéral, elle est bien évidemment désarmée.

HATEGEKIMANA SYLVERE

Thèse de doctorat en droit privé, sous la direction de Martine HERZOG-ÉVANS, soutenue le 23 octobre 2009 :

« La justice pénale restaurative. Essai de sa mise en œuvre dans les juridictions Gacaca au Rwanda »

Pour juger, il faut délimiter un espace sensible, consacrer un temps pour débattre sereinement, arrêter une règle du jeu, convenir d'un objectif, instituer les acteurs, témoigner, argumenter, prouver, écouter, dialoguer, négocier, réconcilier, concilier et décider. Telles sont les fonctions essentielles de la justice pénale restaurative. En effet, au lendemain du génocide, tous les ingrédients nécessaires à l'implosion totale du pays étaient réunis. Il a fallu beaucoup de volonté politique pour recréer les conditions humaines minimales d'une vie en commun. L'absence de toute référence juridique fait que le pays doit gérer le contentieux du génocide par « essai-erreur ». Comme toute entreprise qui pose ses premiers jalons, la mise en place des juridictions Gacaca et leur fonctionnement restent problématiques. Il est évident que rendre justice après un génocide est une nécessité vitale pour la société parce que celle-ci a besoin de rétablir un nouvel ordre moral. L'application de la justice pénale restaurative doit être l'élément unificateur des Rwandais. Ainsi donc la justice doit être rendue aux survivants du génocide qui ont un droit inaliénable à la réparation pour les souffrances endurées, pour les pertes subies. Elle est aussi nécessaire pour les auteurs du génocide parce qu'ils ont besoin de prendre conscience de l'ampleur des actes qu'ils ont commis.

Cependant, il convient de souligner que les difficultés liées à cette fonction de juger les crimes contre l'humanité et de génocide au sein des juridictions Gacaca ne doivent pas remettre en cause l'obligation de réconcilier les Rwandais et de reconstruire une vie commune.



Principe éditorial

Cette publication de la Lettre de Droit et changement social ne vise pas l'exhaustivité.
L'idée est celle d'un partage de la vie scientifique du laboratoire à laquelle les doctorants sont associés.
Elle a vocation à participer à la lisibilité de ce qui se fait au sein du laboratoire, et ne demande qu'à être nourrie de ce que chacun des membres du laboratoire voudra bien lui apporter.

Les textes qui vous sont présentés le sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

La lettre de Droit et changement social est consultable sur le site du laboratoire et peut vous être adressée par voie électronique sur demande auprès de : Katia.barragan@univ-nantes.fr

Cette lettre a vocation à paraître chaque semestre

Le prochain numéro étant programmé pour juillet 2010
les membres du laboratoire sont invités à proposer des contributions qui seront recueillies
jusqu'au 15 juin 2010

Coordonnées :

Droit et changement social
Faculté de Droit
Chemin de la Censive du Tertre
B.P. 81307
44313 Nantes Cedex 3

Tél : 02 40 14 15 97
Fax : 02 40 14 15 95
Courriel : dcs@univ-nantes.fr
<http://www.droit.univ-nantes.fr/labos/dcs/>